Tome II — N° 3 Juillet-Septembre 1934

ÉTUDES MISSIONNAIRES

Revue Trimestrielle

SOMMAIRE

Dr Marthe BERTHEAUME : Les femmes médecins missionnaires catholiques 161

C. TASTEVIN, *des Pères du Saint-Esprit* : La Religion des Nones (Sénégal) 176

Jacques BRUNO, *c. m.* : La mission parmi l'Islam dans l'Ile de Java 188

M. JULIEN : Les Écoles catholiques de la ville de Taikou 195

DOCUMENTS

Albert FUCHS, *C. S. Sp.* : Les clans (Ku n' gugo) des Wa Vi Dunda (gens de montagnes) au Tanganyika (Vicariat apostolique de Bagamoyo) 199

Les Conditions de travail de la femme dans les pays de colonisation . 211

CHRONIQUE

Mgr BEAUPIN : Société des Nations et problèmes Missionnaires . 214

BIBLIOGRAPHIES

Essai de Bibliographie Missionnaire et Historique de Langue Française. (III) 228

ADMINISTRATION :

DESCLÉE DE BROUWER & Cie

76 bis, Rue des Saints-Pères, PARIS (7e)

Tél. Littré 07-11 et 07-12 - Compte Ch. Post. : Paris 767-22

R. C. Seine 218.411 B

RÉDACTION :

5, Rue Monsieur, 5, PARIS (7e)

Tél. Inv. 09-97

Études Missionnaires

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée sous le patronage
des Amis des Missions

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Colonies. . 25 fr. | Etranger. . 30 fr.

Les Principaux Collaborateurs :

I. — Problèmes généraux des Missions.

S. Exc. Mgr DESWAZIÈRES, des M. E. P. — Mgr BOUCHER, *Président des Œuvres pontificales de la Propagation de la Foi et de St-Pierre Apôtre.* — Mgr MÉRIO, *Directeur Général de la Sainte-Enfance.* — Mgr OLICHON, *Directeur de l'Union Missionnaire du Clergé.* — Mgr Bruno DE SOLAGES, *Recteur de l'Institut catholique de Toulouse.* — Vice-Amiral LACAZE *Ancien ministre.* — M. Georges GOYAU, *de l'Académie Française.* — R. Père BERTIN, O. F. M. — R. Père BRIAULT, C. Sp. — R. Père BROU, S. J. — R. Père CADIÈRE, M. E. P. — M. l'Abbé Paul CATRICE. — M. l'Abbé DEYRIEUX, *Directeur des « Missions Catholiques ».* — R. Père DUBOIS, S. J. *Secrétaire de la Conférence des Missions d'Afrique.* — M. Paul LESOURD, *Archiviste paléographe.* — R. Père MAZÉ, des Pères Blancs. — R. Père O'REILLY, S. M. — R. Père PERBAL, O. M. I. — M. l'Abbé PRÉVOST, *Aumônier de « Ad lucem ».* — R. Père DE REVIERS DE MAUNY, S. J.

II. — Enquêtes dans les pays de Mission.

Agence Fides, services spéciaux. — Délégués de toutes les Congrégations missionnaires de religieux et de religieuses. — Conférences des Missions Catholiques d'Afrique.

III. — Les Missions et les problèmes internationaux.

Mgr BEAUPIN, *Président de la Commission catholique de Coopération intellectuelle.* — R. Père DE LA BRIÈRE, S. J. *Rédacteur aux « Études ».* — R. Père DELOS, O. P., *Professeur à l'Université Catholique de Lille.* — M. René PINON, *de l'Académie des Sciences Coloniales.*

IV. — Les Missions et le droit international.

M. LE FUR, *Professeur à la Faculté de Droit de Paris.*

V. — Les Missions et le droit colonial.

M. GARRIGOU-LAGRANGE, *Professeur à l'Université de Bordeaux.*

VI. — Les Missions et l'ethnologie.

R. Père PINARD DE LA BOULLAYE, S. J.

VII. — Les Missions et la Géographie humaine.

M. DEFFONTAINES, *Professeur à l'Université catholique de Lille.* — R. Père TASTEVIN, C. Sp., *Professeur à l'Institut catholique de Paris.*

VIII. — Les Missions et les problèmes sociaux.

M. Eugène DUTHOIT, *Professeur à l'Université catholique de Lille, Président de la Commission générale des Semaines sociales de France.* — R. Père ARNOU, S. J., *Membre du Bureau international de Travail.* — M. Robert GARRIC, *Professeur agrégé de l'Université.* — M. DANEL, *Professeur à la Faculté Catholique de Droit de Lille.* — M. Joseph FOLIET.

IX. — Les Missions et le Monde musulman.

M. MASSIGNON, *Professeur au Collège de France.* — R. Père MARCHAL, *Assistant général des Pères Blancs.*

X. — Les Missions et la médecine.

Docteur GOUGEROT, *Professeur agrégé a la Faculté de Médecine de Paris.* — Docteur J. LOISELET, S. J.

XI. — Les Missions et la Science.

R. Père LEJAY, S. J., *Directeur de l'Observatoire de Zi-Ka-Wei.* — R. Père POISSON S. J., *Directeur de l'Observatoire de Tananarive.*

XII. — Les Missions et l'étude des langues indigènes.

M. l'Abbé Adrien MILLET, *Directeur de l'Institut de Phonétique expérimentale.*

XIII. — Les Missions dans leurs rapports avec les arts.

M. Georges DESVALLIÈRES, *Membre de l'Institut.* — M. Paul TOURNON, *de l'Ecole des Beaux-Arts, Architecte*

Études Missionnaires

Tome II — N° 3 Juillet-Septembre 1934

LES FEMMES MÉDECINS
MISSIONNAIRES CATHOLIQUES

Dans un numéro récent du *Medical Missionary*, l'artistique revue illustrée que publie, à Washington, la Société des Femmes Médecins Missionnaires catholiques, une jeune Hindoue nous apparaît, sur la page blanche, souriante et dévoilée. Fièrement campée, elle porte sur sa tunique un large collier de pièces rondes, ses mains fines se posent sur les côtés du pantalon de velours bouffant, des bracelets encerclent ses chevilles. Et, au-dessous de la pittoresque image, le Dr Joanna Lyons, Médecin-chef de l'Hôpital indigène de Rawalpindi, a écrit cette sentence : « Le costume peut différer suivant les latitudes mais les problèmes médicaux restent les mêmes. » Sans doute, mais plus variés, plus complexes que les nôtres. La femme docteur qui dirige cet Hôpital de la Sainte-Famille, dont une croix modeste protège le toit en terrasse, ne doit-elle pas posséder, à la fois, les capacités du médecin, du chirurgien et de l'accoucheur ? Ne faut-il pas, dans ses visites aux malades du voisinage, qu'elle surveille les lépreux, prévienne les épidémies de choléra, traite les cas de peste ? Là ne s'arrête pas son rôle de médecin missionnaire catholique.

Le soir, quand le soleil brûlant s'est couché derrière l'Himalaya, le Dr Joanna Lyons sort de la salle d'opérations aménagée suivant les perfectionnements modernes. A peine a-t-elle échangé sa blouse de toile contre le costume gris de la Congrégation, dont une croix d'argent ferme la pèlerine, que des pensées toujours les

mêmes illuminent son âme d'apôtre. Elle se glisse entre les arcades du cloître ouvert sur les plates-bandes d'un jardin chétif en bordure de la plaine immense et aride. Avant de réciter l'office, elle se répète que le rayonnement d'un hôpital catholique, en pays païen, demeure une prédication silencieuse et son avenant visage resplendit d'énergie. Exercerait-elle, en ces confins de l'Inde, une pratique médicale hérissée de difficultés, si elle n'avait pour but de gagner des âmes au Christ ?

Dans les salles qu'elle vient de quitter, des femmes sont couchées et leurs lits, pour obéir aux coutumes mahométanes, sont strictement enclos de rideaux. Le Dr Jeanna Lyons n'ignore pas que les patientes confiées à son habileté professionnelle et à son dévoûment recevraient des soins équivalents dans les hôpitaux voisins qui appartiennent au Gouvernement britannique mais elle poursuit un autre idéal. Un hôpital, tel que le sien, n'est pas seulement destiné à assurer aux indigènes le soulagement de leurs souffrances mais à leur représenter la religion du Christ mise en action. Les païennes qui accourent à la maison de la Sainte-Famille y sont accueillies par un personnel infirmier d'une valeur morale incontestable, obéissant à des directives surnaturelles, et ces charitables Samaritaines leur apparaissent dignes de les convertir.

Cette foi si agissante, qui réconforte en cette région désolée du nord de l'Inde le Dr Joanna Lyons et ses aides, anime, avec non moins d'ardeur, les missionnaires du *Midford Hospital* de Dacca situé sur l'une des branches du delta du Gange. Aux plaines desséchées de Rawalpindi où il ne pleut jamais, et où les animaux périssent faute de pâture, s'oppose le riant Bengale avec ses bananiers, ses magnolias, ses fleurs étincelantes Sauf en temps d'inondations, on s'y croirait en un paradis qui nourrit même des vaches grasses. Le *Midford Hospital*, destiné à former des sages-femmes et des infirmières indigènes, érige sa terrasse blanche supportée par des colonnades au milieu des bosquets fleuris, et la secourable demeure ressemble à un palais de marbre qui se mirerait dans le fleuve. Des steamers côtoient la rive paisible comme un paysage de la Tamise, mais viennent les inondations et le décor change. A l'appel des malades enfermées dans les cases, les missionnaires s'embarquent.

Plus d'une fois, les bateaux chavirèrent et elles tombèrent jusqu'au cou dans l'eau vaseuse. Elles trouvent la patiente gisant sur un lit de fortune fait de bois entassés, et, pour s'empresser auprès d'elle, doivent se tenir dans l'eau qui monte jusqu'à leur taille. Cependant, la population indigène résignée à ces cataclysmes se contente de chercher refuge plus loin lorsque les maisons s'écroulent. L'inondation passée est vite oubliée ; les mères, ayant repris leur sérénité, reviennent en foule à l'hôpital, chargées de leurs nourrissons. Elles espèrent y obtenir une poudre qui, appliquée sur le visage de leurs bébés, les rendrait blancs. En vain, les infirmières essaient de les convaincre que cette couleur ne serait pas jolie, elles s'en retournent déçues [1] ».

Les hôpitaux missionnaires de Rawalpindi et de Dacca dépendent de l'œuvre fondée, en 1925, à Washington, par le Dr Anna Dengel. Cette Société des Femmes médecins missionnaires catholiques répond à l'esprit même de l'Église. On se souvient des encouragements donnés par Sa Sainteté Pie XI, en 1924, au mouvement médical missionnaire dans le discours d'ouverture de l'Exposition Vaticane. Peu de temps après, au Congrès de Missiologie de Louvain, le Dr Havet insista sur l'infériorité numérique des médecins dans nos missions. Tandis que les protestantes comptaient plus de deux mille médecins, les catholiques n'en possédaient qu'une vingtaine. Cette inégalité paraissait d'autant plus regrettable que les indigènes, notamment aux Indes, avaient coutume de se grouper autour des missions protestantes sachant y trouver du secours.

D'autre part, deux femmes docteurs d'origine écossaise qui s'étaient converties au catholicisme, Agnes Mc Larren et Margaret Lamont, avaient attiré l'attention des catholiques sur la nécessité d'envoyer des femmes médecins dans les missions. Ayant exercé la médecine aux Indes, pendant une vingtaine d'années, Mme Lamont avait été frappée du manque d'hygiène et des souffrances des musulmanes [2]. Elle avait noté les tentatives et les efforts accomplis par les missions protestantes pour remédier à cette misère physique et à cet abandon,

---

1. The Medical Missionary, Vol. V, February 1932
2. Dr. Margaret Lamont : « *Vingt années au pays des Missions.* »

aussi jugea-t-elle nécessaire de réunir des femmes-médecins catholiques en une Société dont le champ de travail eût compris la Chine, la Mésopotamie et l'Afrique. Son projet fut encouragé par Rome mais il ne devait pas se réaliser entre ses mains. L'essor était néanmoins donné.

Sur un autre point des Indes, le Dr Agnes Mc Larren passait de la théorie à la pratique. Quelle belle et curieuse figure que celle de cette convertie, devenue tertiaire dominicaine, et qui, en 1909, âgée de 70 ans, n'avait pas craint de venir, à Rawalpindi, fonder un hôpital pour les femmes indigènes avec l'aide des Sœurs Franciscaines de Marie. Fille d'un presbytérien et d'une quakeresse convaincue, elle s'était décidée, vers sa 37me année, à commencer ses études de médecine : « afin de rendre de meilleurs services à l'humanité ». Comme les portes de l'Université d'Edimbourg restaient fermées aux étudiantes, encouragée par le cardinal Newmann, et par le cardinal Manning, elle vint prendre ses degrés à la Faculté de Médecine de Montpellier. Les Sœurs Franciscaines l'hébergèrent dans leur hôpital ; elle s'essaya à y mener une vie austère, jeûnant le vendredi et se mortifiant, chaque jour, en ce qui concernait la nourriture. Elle préférait suivre les offices de l'église catholique mais demeurait protestante. Ce fut un Père Dominicain qui la convertit après qu'elle eut soutenu plusieurs années d'une lutte très dure envers ses anciennes croyances.

Comme pour Margaret Lamont, la meilleure partie de la vie d'Agnès Mc Larren s'écoula sans que le mouvement missionnaire auquel elle avait voué ses forces eût pu s'organiser. Mais son œuvre avait été bénie par Pie X et, au pauvre hôpital Sainte-Catherine de Rawalpindi, devait se substituer, plus tard, le bel hôpital de la Sainte-Famille auquel la Société des Femmes Médecins catholiques d'Anna Dengel a donné une pleine extension.

D'origine tyrolienne, Dr Anna Dengel avait été, à Rawalpindi, l'assistante puis la fille spirituelle de la vénérable fondatrice. Agnes Mc Larren avait vite pressenti que cet esprit énergique, cette âme ardente, promettait de devenir une émule de Pauline Jaricot et elle lui avait légué ses conseils. Placée sous le vocabl de la Sainte Vierge « Causa nostrae laetitiae », la Société

des Femmes médecins missionnaires catholiques se donne pour but : « d'apporter le secours médical aux chrétiens et aux non chrétiens, en pays de Missions, et ainsi, par l'exercice de la charité chrétienne envers les malades, de les convertir ». Les membres vivent en communauté selon l'esprit des conseils évangéliques. Les « medical members » : médecins, dentistes, sages-femmes, pharmaciennes, ont obtenu leur diplôme dans une Université reconnue ou se sont préparées à leur tâche en suivant des cours spécialisés. Les aides peuvent se présenter sans diplôme mais toutes les Associées doivent posséder le désir et la volonté de se consacrer à Dieu comme missionnaires et être résolues à accepter une vie de sacrifices.

Pouvons-nous, en notre Europe où triomphent les progrès incessants du machinisme et leurs facilités, nous rendre un compte exact des fatigues excessives, des épreuves de toutes sortes qui compliquent l'existence d'une missionnaire ? Les membres de la Société ne limitent pas leur action bienfaisante à quelque centre particulier. Elles se dévouent aux hôpitaux, aux dispensaires, aux écoles d'infirmières indigènes, mais elles vont aussi, de village en village, apportant à ceux qui souffrent, avec les médicaments, le réconfort de leurs sourires. Elles attachent une importance de premier ordre aux soins à donner aux mères et à leurs petits enfants.

La Société comptait 26 Associées lorsque, le 15 Août 1933, huit nouvelles postulantes ont pris le costume et deux novices ont fait profession.

Le Medical Missionary nous représente le « medical staff » réuni, pour quelques jours de retraite, à Washington, dans l'accueillante maison de Brookland qui en est le noviciat. Voici sept des Associées assises en cercle sous un arbre du Japon dont les fleurs printanières forment parasol au-dessus de leurs jeunes et intelligents visages. En cet asile de repos, elles ont quitté le blanc costume et le voile des infirmières pour revêtir l'uniforme gris, la robe droite serrée à la taille d'une ceinture, la pèlerine ronde, le petit col rabattu. Elles penchent, vers le livre qu'elles tiennent à deux dans un geste de camaraderie, leurs visages rayonnants qui ont vu et consolé tant d'angoisses et de douleurs. Une douce séré-

nité suffirait-elle à soutenir, chez ces apôtres, l'effort de chaque jour, si elles ne possédaient cette joie surnaturelle que leur prête dans son bel ouvrage *Les Femmes Médecins Missionnaires* [1] Mlle le Dr Butavand et que proclament toutes les Associées ?

Hélas ! elles demeurent trop peu nombreuses pour la moisson immense, pour les 400 millions de païennes à évangéliser. Ce médical staff est considéré, par les missionnaires qui reçoivent son aide, comme un présent du ciel. Inquiet du sort de l'établissement qu'il venait de fonder à Abéokuta, dans le Niger, le Père Coquard, des Missions Africaines de Lyon, écrivait : « Le navire sera bientôt sans pilote, celui-ci se fait vieux et appelle, à grands cris, Dr Anna Dengel à son secours pour qu'elle fournisse à son œuvre un médical staff... Dans les missions, il nous faut des missionnaires laïques : des hommes pour les hommes, des doctoresses pour soigner les femmes, les mères et les petits enfants. C'est le cri du cœur d'un vieux missionnaire qui, depuis 38 ans, connaît d'expérience ces sortes d'œuvres et ce genre d'apostolat. »

A côté de l'œuvre d'Anna Dengel se placent deux autres fondations consacrées aux missions féminines : l'*Institut Deiparae*, auquel se rattache l'hôpital de Saint-Gérard, à Renfrew St-Glasgow (Écosse), et l'Institut Catholique de Médecine Missionnaire de Würzburg (Bavière) qui est mixte. La première de ces Sociétés se compose de deux femmes docteurs et de quatre infirmières qui suivent la règle de Saint-Ignace. Elle vient d'ouvrir en Afrique, dans la Rhodésie Méridionale, une école d'infirmières et une léproserie. Ses membres se proposent d'unir une haute valeur médicale à leur vocation religieuse. Elles prononcent les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance au Saint-Siège.

La seconde Association, l'Institut de Würzburg dirigé par Mgr Becker, comprend des Frères et des Sœurs qui poursuivent leurs études médicales à l'Université et à l'hôpital Julius. Après que les nouveaux docteurs ont fortement mûri leurs projets et suivi les exercices d'une retraite spirituelle, ils se consacrent aux

---

1. Dr Arlette Butavand : *Les femmes-médecins Missionnaires*, Éditions de l'Aucam (Louvain). En vente chez Desclée De Brouwer et Cie, Paris.

missions, pour dix ans, sur les marches de l'autel et en présence du Saint-Sacrement. Une vingtaine de médecins, dont deux femmes, sont partis « à l'imitation du Christ vers la conquête des âmes en guérissant les maux du corps [1]. » Le Dr Anna Heukamp réalise cette évangélisation à Aliwal North où elle dirige un hôpital pour les noirs, et donne une moyenne de 2.230 consultations par an avec le concours d'une Sœur infirmière et d'un boy. Tous les 15 jours, montée à cheval, elle dessert trois districts dont celui de Herschell ne compte pas moins de 50.000 noirs entassés dans les huttes. Mgr Demont, préfet apostolique de Gariep, considère que la présence de Mlle Heukamp est une vraie bénédiction. A son avis, la femme-médecin est aussi utile que le médecin dans les missions. Elle le serait même davantage au début.

Le Dr Anna Roggen, qui avait été l'un des premiers membres de l'Institut de Wûrzburg, est morte à la tâche. Au cours de ses études médicales, la jeune fille, malgré une santé fragile, ne perdait pas de vue son idéal missionnaire. En 1923, âgée de 26 ans, elle entra à l'Institut et fut bientôt désignée pour le poste de Santaremo, au Brésil, parmi les Indiens. Elle accepta de s'y rendre et, après avoir suivi les cours de médecine tropicale de Hamburg, elle s'embarqua gaîment. En juillet 1928, les Franciscaines de Marie la réclamèrent à Tsinanfu, en Chine. Très vite, elle gagna la confiance des indigènes ; mais, un mois plus tard, une pneumonie devait l'emporter en plein travail. Elle laissait à ses Supérieurs par sa piété profonde, par sa bonté envers les malades, par son héroïsme de missionnaire, le souvenir d'une rare beauté d'âme : « Sanguis martyrum semen Christianorum ! » s'écriait, en terminant sa nécrologie, Mgr Becker.

Ce portrait de la *Mulier fortis* pourrait s'appliquer, avec non moins de ressemblance, aux dix femmes docteurs en médecine qui sont entrées comme religieuses dans des Congrégations plus anciennes. Il est intéressant de noter, en ce qui concerne l'évolution du féminisme chrétien, que certains Ordres, dont les constitutions

---

1. Abbé Prof Bertini : « — *Pie XI et la médecine au service des missions* — » Bloud et Gay

remontent à plusieurs siècles, ont encouragé des étudiantes à compléter leurs études médicales et les ont placées ensuite dans leurs établissements coloniaux de l'Asie ou de l'Afrique,

C'est ainsi que les Sœurs du Bon Pasteur emploient trois religieuses-médecins à l'hôpital Sainte-Marthe de Bangalore dont deux Indiennes. L'une d'elles, Mère Euphrasie de Marie, ayant conquis son diplôme en 1890, se trouve être la vraie pionnière du mouvement médical féminin missionnaire catholique.

L'importante Congrégation des Franciscaines Missionnaires de Marie qui avait accueilli si généreusement à Rawalpindi Agnes Mc Larren, compte deux religieuses docteurs. Le Dr Isabelle Doeg avait travaillé pendant 18 mois à l'hôpital de Baramvella, en qualité de médecin laïque, avant d'entrer au noviciat de Rome. Ayant fait profession, elle est retournée aux Indes diriger ce même hôpital sous le nom de Mère Marie de Saint-Alban.

Dans l'Est Africain, à Ndanda (Nyasaland) une Bénédictine de la Congrégation de Tutzing (Bavière) exerce la chirurgie avec la permission de Rome. Aux Indes, l'hôpital de Guntur est dirigé par une religieuse de la Congrégation des Sœurs de Jésus, Marie, Joseph.

Les Missions Irlandaises en Chine, les Bénédictines de Tanganika, les Franciscaines de l'Ougandi ont envoyé dans leurs hôpitaux des femmes-docteurs, comme religieuses ou comme auxiliaires laïques. Le bel Hôpital Sainte-Anne de Kumbalconam des Catéchistes Missionnaires de Marie-Immaculée, Filles de Saint-François de Sales, est dirigé, en tout temps, par une femme médecin.

Enfin les Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie de Gand ont engagé une de leurs postulantes, qui avait interrompu ses études médicales pour entrer au noviciat, à les reprendre et à les achever. Mlle le Dr Butavand, dont l'ouvrage sur les Femmes-Médecins Missionnaires, auquel on ne saurait faire trop d'emprunts, fournit la plus riche documentation que nous possédions à l'heure actuelle sur ce sujet, raconte qu'ayant pu joindre Sœur Jules-Marie, avant son départ pour le Congo belge, elle lui posa cette question :

— Que pensez-vous, Ma Sœur, des études médicales pour les femmes ?

Sœur Jules-Marie répondit avec son clair regard et son beau sourire :

— Je vous dirai très simplement ma manière de voir. Ou bien la femme-médecin se marie, et alors ses devoirs d'épouse et de mère demandent qu'elle abandonne, au moins partiellement, la pratique médicale ; ou bien, restant célibataire dans le monde, elle rencontre tant de difficultés que son idéal se rétrécit chaque jour, son humeur et son caractère s'en ressentent. La troisième éventualité est la meilleure : quiconque quitte son père ou sa mère pour Jésus reçoit le centuple en cette vie, et la vie éternelle. Ce centuple, je l'obtiens chaque jour car, bien au-delà de mes prévisions, je puis utiliser mes connaissances. Les médecins avec lesquels je travaille m'associent à leurs expériences et m'abandonnent la direction de la clinique. Mes journées sont remplies d'œuvres d'apostolat et je me dis bien souvent : Point n'est besoin d'aller sous les tropiques pour atteindre les âmes. Suivant le bon plaisir de Dieu, je travaille, en Belgique, avec la même joie que si j'étais au Congo.

Si l'œuvre accomplie par des religieuses-médecins ne fait que débuter, en revanche les résultats obtenus, dans les missions, par les religieuses-infirmières forcent l'admiration du monde entier. « Les missions catholiques, écrivait un protestant, n'ont rien qui corresponde au nombre de médecins que possèdent les Sociétés protestantes, mais elles disposent, dans leurs milliers de religieuses, d'une force bien plus considérable engagée au soin des malades. » Il n'entre pas dans les limites réduites de cet article de préciser le rôle, en pays de missions, des 447 Instituts de Sœurs qui comprennent 28.112 religieuses dont 11.399 indigènes. Les lecteurs des Études missionnaires n'ignorent ni leur héroïsme, ni leur dévoûment sublime. En tous les noviciats, français ou étrangers, les futures missionnaires suivent des cours d'infirmières coloniales parfaitement organisés. Nos Sœurs françaises, en particulier, reçoivent une formation médicale complète et conforme aux progrès les plus récents de l'hygiène. Elles ne partent pour leur apostolat que munies du diplôme d'infirmière ou de sage-femme. Certaines se sont inscrites aux cours de médecine missionnaire des Instituts catholiques de Paris ou de Lille.

Depuis la guerre, le nombre des étudiantes en médecine catholiques s'est notablement accru dans nos Facultés, cependant aucune Française n'est encore partie comme religieuse-missionnaire.

La *Conférence Pasteur*, dirigée, à Paris, par le R. P. Lauras a procuré, en 12 ans, à plus de 150 étudiantes, avec le foyer dont elles étaient privées par l'éloignement de leur famille, la douceur de la solidarité fraternelle et, mieux encore, le raffermissement de leur foi. Deux prédestinées sont passées de la Conférence aux noviciats des Filles de la Charité et des Petites Sœurs des Pauvres, mais elles n'ont pas entendu l'appel des missions.

Une œuvre catholique d'étudiantes coloniales, que l'on peut comparer à la Société d'Anna Dengel, s'est fondée, dans le Nord, à Hem, en 1929. Les statuts donnent pour but à ses membres de conquérir à la civilisation chrétienne la sympathie des peuples musulmans en organisant, selon l'esprit du Père de Foucauld, des œuvres charitables et sociales. Dès 1905, le Père écrivait à un ami : « Si le Christ Jésus mettait sur votre route des jeunes filles ou des veuves désireuses d'être tout à Lui, sans entrer au couvent, ni porter l'habit religieux, et prêtes à se dévouer comme infirmières en ces pays perdus, vous me le feriez savoir « Les six Associées suivent les cours de médecine missionnaire de l'Université Catholique de Lille et se préparent à leur apostolat en apprenant l'arabe. Créer des postes médicaux dans l'Afrique du Nord, y faire des visites à domicile, installer des dispensaires, s'occuper des nourrissons; recueillir les enfants abandonnés, telle est la tâche que ces jeunes filles entrevoient avec enthousiasme, tel est l'héroïsme auquel elles aspirent : celui des Saints.

***

Nous avons vu que de multiples souffrances, et trop souvent la mort, guettent les femmes médecins missionnaires dans leurs postes lointains mais que nul obstacle n'arrête leur zèle. Leur abnégation, leur charité, leur science représente une méthode excellente de pénétration dans les milieux indigènes. Elles ont fondé des œuvres d'assistance de toutes sortes : l'une des plus

intéressantes nous paraît être la formation, en Asie et en Afrique, des femmes-médecins indigènes.

Lors du récent Congrès International pour la Protection de l'Enfance, tenu à Paris du 4 au 9 juillet, ce point particulier de l'œuvre coloniale a été développé, mis en valeur. Des rapports présentés, on pouvait conclure qu'en Afrique, comme en Extrême-Orient, les femmes accordent leur confiance avec plus de facilité à leurs propres guérisseuses.

Que voyons-nous dans les pays soumis à la loi mahométane ? Strictement recluses, les femmes ne sont autorisées ni dans le harem africain, ni dans le zénana hindou, à recevoir la visite d'un médecin homme. Livrées aux matrones, les jeunes mères subissent une effroyable mortalité : leur vie atteint une moyenne de 25 ans à peine ! Enfermés dans le harem, les jeunes enfants succombent dans la proportion de 25 à 85 %, suivant les climats et les races.

En Afrique Occidentale et en Afrique Équatoriale, la négresse mène une vie plus libre mais elle n'en est pas moins considérée comme un objet de plaisir ou comme une marchandise. Les conditions sanitaires, sans le secours des missions, resteraient pitoyables pour ces malheureuses, en particulier pour les accouchées que maltraitent les médecins féticheurs obéissant à des superstitions barbares.

En Indo-Chine, les guérisseuses triomphent. Si les femmes médecins laïques qui ont tenté d'y réussir ont échoué, c'est que l'Indo-Chinoise considère volontiers la Française, qui ne parle pas sa langue, comme une intruse. Les matrones jouissent d'une haute considération et recourent, dans les cas difficiles de l'obstétrique, à des remèdes illusoires, tels que le port d'amulettes, l'absorption de poudres desséchées de serpents et de lézards ou de mixtures herbacées, sans parler de manœuvres moins inoffensives. Comment s'étonner que les nouveau-nés succombent dans la proportion de 63 %, emportés par le tétanos et par des complications infectieuses dues à la malpropreté ? Dans les Indes Anglaises, malgré l'intervention des missions, les bébés sont apportés trop tard à l'hôpital pour être sauvés : « Ce matin encore, un nourrisson nous est arrivé juste à temps pour recevoir la robe d'innocence et pour

augmenter le nombre des petits anges au ciel », écrivait Sœur Laetitia à la Société des Femmes Médecins Missionnaires.

Bien que les Chinoises ne soient pas cloîtrées comme les mahométanes, elles refusent énergiquement, si elles sont honnêtes, de se laisser soigner par des hommes Leurs enfants, au-dessous de deux ans, meurent dans la proportion de 95 %. Et, dans cette lugubre statistique, n'entrent pas en compte les malheureuses petites filles mises à mort le jour de leur naissance pour avoir infligé à leurs familles le déshonneur d'être le premier enfant !

Pour remédier, en ces divers pays, à des pratiques aussi inhumaines, il convient d'user de l'énorme ascendant des guérisseuses. Il faut inculquer aux plus âgées quelques notions d'hygiène et former les jeunes suivant les préceptes de la science moderne. Élevées dans les écoles tenues par des religieuses, les jeunes filles indigènes s'y prêtent volontiers. Les femmes-médecins missionnaires cherchent à les instruire, à s'en faire aider ; elles voudraient se créer des émules bienfaisantes en dirigeant les mieux douées vers les écoles de médecine.

Coopérer avec la femme indigène à l'œuvre de la protection maternelle et infantile devrait être le rôle de toute colonisatrice, qu'elle fût missionnaire ou laïque. C'est avec les qualités les plus hautes de sa sensibilité, avec tout son cœur, qu'elle doit aller vers sa sœur inférieure pour lui faire prendre conscience de sa dignité de femme et de ses responsabilités de mère. Si l'apôtre ajoute à ses conseils les moyens de guérir, ceux-ci seront, pour son influence, un adjuvant précieux mais il est plus indispensable encore qu'elle affermisse son autorité par l'exemple d'une vie irréprochable. Or, en toute colonie française ou étrangère, qui, mieux que la missionnaire catholique, et, en particulier, que la religieuse, peut réaliser excellemment ce double point de vue ?

La femme indigène ainsi formée deviendra un agent civilisateur de premier ordre. Son influence gagnera, peu à peu, ses enfants, puis la famille tout entière. Elle sera capable d'obtenir, un jour, des résultats pacifiques qui, dans nombre de cas, seraient refusés aux organisateurs les plus compétents, et les mieux adaptés à l'esprit du pays qu'ils souhaitent civiliser.

***

Nos jeunes femmes-médecins qui se destinent à la pratique coloniale de leur profession commencent à entrevoir la nécessité de se rattacher à une organisation missionnaire. Leur situation est bien inférieure à celle des Anglo-Saxonnes employées, en Asie, par le Gouvernement Britannique. Le fonds spécial qui rétribue, dans les Dominions, le travail des femmes-docteurs fonctionnaires reçoit une subvention annuelle correspondant, en roupies, à 24 millions de francs. Les Indes représentent, jusqu'ici, le pays qui a le plus excité la compassion des étrangères : 382 doctoresses sont occupées dans 183 hôpitaux dont 93 dépendent des missions protestantes. Elles débutent, dans les hôpitaux du Service Officiel Médical Féminin, à la solde annuelle de 44.370 francs et leurs émoluments atteignent 129.600 francs quand elles sont promues médecins-chefs. Lorsqu'elles sont appelées à donner leurs soins aux indigènes, dans la brousse, une petite escorte vient les chercher, et c'est en toute sécurité qu'elles partent, à cheval, sous cette égide protocolaire.

Aucune mesure semblable n'est mise en vigueur dans les colonies françaises. Les femmes -docteurs, qui y travaillent individuellement, se heurtent à de graves difficultés ; leur situation aléatoire reste toujours précaire. Certaines, déçues par un isolement que connaissent aussi les infirmières-visiteuses perdues dans les douars, ou vaincues par la misère, ont dû être rapatriées. D'autres ne cessent de faire entendre leurs doléances, et leurs justes revendications, à l'Association Française des Femmes-Médecins. On compte 48 femmes-docteurs en Algérie ; 8 au Maroc ; 12 en Tunisie ; 6 dans l'Afrique noire. Leur tâche est écrasante. En vain, elles réclament des équipes de sages-femmes et d'infirmières compétentes, françaises ou indigènes, pour les aider. Les quinze directrices des cliniques, créées dans les villes algériennes pour les femmes et pour les enfants indigènes, y épuisent leurs forces et sont insuffisamment rétribuées ; l'indemnité qu'elles reçoivent est d'autant plus dérisoire que, dans les petits centres, la clientèle payante est presqu'inexistante. Pourtant, elles ont aidé excel-

lemment à l'expansion de l'influence française dans l'Afrique du Nord. La seule clinique d'Alger délivre une moyenne de 70.000 consultations par an et, pendant la grande guerre, les praticiennes n'ont-elles pas donné 186.364 consultations à la population algérienne ?

Le rôle joué par les femmes-médecins, en Indo-Chine, est très limité. Elles ne peuvent figurer dans les cadres du personnel de l'Assistance Médicale : les postes en pleine brousse présentant, pour une femme isolée, de réels dangers. Il est indiscutable que leur place serait dans les services des hôpitaux pour femmes et enfants. A chaque Congrès Colonial, des motions sont présentées dans ce sens mais ces vœux demeurent sans sanction officielle.

De ces faits, on doit conclure que la prudence commande, à toutes celles qui désirent se rendre utiles, d'offrir leurs services à des fondations médicales déjà existantes et solides. Depuis soixante ans, les Anglo-Saxonnes se rallient à leurs missions protestantes, pourquoi les Françaises ne deviendraient-elles pas les auxiliaires de ces missions catholiques dont les Œuvres sont d'autant plus assurées de succès que tout apostolat congréganiste bénéficie de la continuité de l'effort ? En allant vers ses malades, affermie de la double puissance des œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, toute femme-médecin obtiendra le meilleur rendement de sa tâche. Mais alors qui donc prédominera en sa vocation ? Sera-ce le médecin ou la missionnaire répondant à l'appel de Dieu ?

Le 8 septembre, jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, les aspirantes de la Société des Femmes-Médecins Missionnaires Catholiques du Dr Anna Dengel sont admises définitivement. Un colloque se tient entre la postulante et la fondatrice. :

— Suis-je appelée à cette mission ? demande, en tremblant, la novice.

— Vous seule pouvez le considérer sérieusement. Réalisez-vous quel privilège vous sera octroyé de dépenser votre vie pour Dieu au service de ses membres souffrants, de leur apporter les consolations religieuses en leur ouvrant les espaces de lumière ?

Cette réponse émouvante, elles la pressentent si elles ne l'entendent déjà, ces jeunes filles qui, dans un élan

généreux, se sont embarquées pour les colonies à la poursuite d'un idéal humanitaire. Heureuses celles qui, comprenant tôt ou tard le vrai sens de l'appel, envisageront le sacrifice. Mais quelle âme d'apôtre y saurait consentir, si elle n'était fortifiée par « Celui en qui elle peut tout » ?

D[r] Marthe BERTHEAUME.

LA RELIGION DES NONES

(Sénégal) [1]

II

Le respect que l'on doit à Dieu ne s'oppose pas plus au culte des morts, qu'au culte des Génies. Nous sommes ici sur un tout autre plan. Les morts sont des gens comme nous, tandis que Koh[2] nous dépasse infiniment. On ne les honore qu'en tant qu'ils ont droit à notre respect, par leur position vis-à-vis de nous. On ne rend aucun culte aux morts étrangers à la famille. Dans la famille même un père n'honore pas ses enfants ; mais un fils doit des marques d'attention à son père, sinon celui-ci se vengera, comme il l'aurait fait de son vivant. Le respect que l'on doit à ses parents n'a pas changé de nature quand ceux-ci sont morts ; il ne varie que dans le mode d'expression. On ne sacrifie qu'aux ascendants que l'on a connus ; non pas que les autres aient cessé de vivre, ni parce qu'ils sont probablement déjà réincarnés, mais simplement parce qu'on les ignore. Le fondateur d'un village échappe parfois à cet oubli commun, car il est promu au rang de Génie. Mais il n'existe point chez les Nones de culte envers le fondateur de la famille royale, puisqu'ils n'ont point eu de roi.

Quelques faits aideront à comprendre le culte des morts en pays none.

Un homme était couché et se plaignait de douleurs dans les jointures : « C'est mon père qui m'attrappe ! disait-il. Je ne m'occupe pas assez de lui. Il y a trop lontemps que je ne suis pas allé porter d'offrandes sur sa tombe. »

Une vieille suivait un sentier, portant sur la tête une jarre d'eau, et à la main une calebasse de farine. « Où vas-tu de ce pas ? » — « Je suis malade, je vais au tom-

1. Voir *Études Missionnaires*, T. II, nº 2, p. 81.
2. *h* se prononce comme le *ch* dur des Allemands, le *chi* des Grecs.

beau de mon père, pour qu'il me laisse tranquille et que ce mal me quitte ! »

Certains croient voir en cela la vraie religion du Noir, parce qu'elle se manifeste par des sacrifices. C'est de la religion si l'on veut, comme de porter un bouquet sur une sépulture, de faire l'aumône à un besogneux ; mais elle n'est pas univoque avec la religion envers Dieu, qui est d'un caractère transcendant. C'est la religion de la politesse, de l'équité, du respect envers l'autorité, envers les hommes que Dieu a placés au-dessus de nous.

Il est vrai que ce respect de l'autorité familiale va parfois si loin qu'il gouverne toute la conduite du None. Il ne voudrait pour aucune considération désobéir à son père ou à son oncle maternel, surtout quand ils sont morts, invisibles et d'autant plus redoutables. Il veut les imiter aveuglément et se défend de sortir de la Tradition, c'est-à-dire de l'ornière que ceux-ci lui ont tracée. On sollicitait un excellent homme de se faire chrétien et on le menaçait même de l'Enfer s'il s'obstinait dans les errements de ses ancêtres. Il répondit : « Mon père me voit. Il ne m'a jamais fait de mal. Il m'a enseigné le chemin que je devais suivre. Je ne veux pas aller contre ses ordres. Si je changeais de chemin, (c'est-à-dire de religion), il ne me recevrait pas dans l'autre monde. Mais si je marche dans son chemin, je serai sûrement reçu ! »

Etre bien accueilli par sa famille dans l'autre monde, y être introduit par son père ou par son oncle maternel, n'en être pas repoussé au risque de mener une vie de réprouvé, tel est l'idéal du None, et sa grande préoccupation.

Mais de même que ses pères avaient une grande vénération pour le Dieu Créateur, Providence et Justicier, lui-même conserve pour Koh, cette estime et cette considération, et la transmet à sa descendance.

Les funérailles au pays none donnent lieu à des fêtes qui durent 3 jours pour une femme et 4 pour un homme.

On n'aime pas voir traîner les malades. Quand la maladie ou l'agonie durent trop longtemps, on déclare que l'âme du moribond est déjà en route pour l'autre monde, ou pour le village où elle doit renaître ; mais qu'il y a a un obstacle sur son chemin qui l'empêche de passer. Il est mort, mais « son chemin n'est pas facile ! *Yon am*

yomb ul[1] ». Il y a en lui quelque chose qui déplaît aux hommes de l'autre monde. Il faut apaiser les morts. Le malade a commis des fautes ; il est arrivé à la porte et on ne le laisse pas entrer. Les femmes vont verser sur les tombes des parents des libations de farine de mil, pour qu'ils laissent passer le nouveau mort.

Si le moribond est un enfant, le retard vient de ce que les hommes de l'autre monde lui disent : « Reste sur la terre ! Tu n'as pas assez vécu ! »

Il arrive aussi que c'est l'esprit du mourant qui ne peut se détacher de ses enfants, surtout quant il s'agit *d'*une femme. On fait venir ses enfants et on les approche de sa bouche, ou plutôt de son nez pour qu'elle les respire et qu'elle se décide à partir, satisfaite.

Puis on appelle un griot ayant la spécialité d'aider les mourants à franchir la dernière étape. Le griot Giga Diouf, que j'ai vu lui-même étendu sur son catre d'agonie, était souvent appelé pour rendre ce service. Il faisait avaler à l'agonisant du miel épais en quantité suffisante pour l'étouffer, et en même temps il lui pressait doucement sur la gorge pour activer l'asphyxie. Pendant ce temps les parents attendent anxieux en dehors de la case. Quand le griot sort, le moribond a réussi à franchir le passage difficile.

Un griot chrétien qui avait hérité ce métier de son père ayant conseillé le miel épais à un moribond, en conçut des remords et vint demander au Père s'il pouvait continuer à exercer cette profession en sûreté de conscience.

Au village de Lahar on administrait au mourant récalcitrant un remède à bon marché. Il est extrait d'un tubercule qui porte le nom bizarre de *Gon yag a na*, le soir est là ; le grand soir sans doute. Le malade ne se réveille que dans l'autre monde. Ce sont les mourants eux-mêmes qui le demandent ou le demandaient.

Une mort rapide ne déplaît pas aux Nones. A l'époque où l'on croyait que le baptême tuait, c'est-à-dire aidait à faire passer le cap redoutable de l'autre vie, ils envoyaient souvent demander le baptême pour en finir. L'Extrême Onction ne leur fait pas peur : ils l'appellent « une huile bonne pour faire mourir » ; et si on leur demande : « Tu veux donc mourir ? », ils s'empressent de répondre : « Oui ! oui ! je veux mourir ! »

1. Mot à mot : Chemin (de) lui facile non.

Les morts volontaires et violentes ne sont pas rares. On en voit qui se tuent dans un accès de désespoir ou de honte, surtout ceux qu'on accuse d'être des sorciers et qu'on soupçonne d'avoir mangé la vie de quelqu'autre. Les femmes se pendent ; les hommes se donnent un coup de fusil ou s'ouvrent le ventre. Un *bör* (champion), battu à Sangué, s'est ouvert le ventre, a pris ses intestins à pleines mains et les a jetés dehors, devant la foule.

On lave le cadavre aussitôt après la mort et on le revêt de ses meilleurs habits. Les femmes enfermées dans la case l'entourent, et se lamentent en chantant. On tue des bœufs pour nourrir les assistants, et célébrer dignement le départ du défunt, qui sans cela saurait se venger sur les indifférents et les ingrats. On en a vu tuer ainsi jusqu'à 40 en quatre jours. N'Dyay Wadi en tua 15 le premier jour, pour la mort de sa mère, et d'autres le lendemain.

Avant de procéder à la sépulture, on dépose le cadavre à l'entrée de sa case, assis ou couché, et le directeur des obsèques adresse aux assistants un discours parfois très long, mais qui peut se résumer en ces quelques mots : «Le voici, Un tel ! Il a été malade ; tout le monde l'a su ! Avant qu'il ne s'en aille, personne n'est venu lui réclamer de dettes. Maintenant qu'il est mort on va l'enterrer, et c'est pourquoi nous sommes ici réunis... La case va être détruite... La case brûle, mais la dette ne brûle pas. Quand la case brûle, la dette saute et va tomber par dessus, de l'autre côté. Si donc il y a parmi vous quelqu'un à qui le défunt doive quelque chose, qu'il le dise tout de suite ! Il est encore temps. Après, il sera trop tard ; nous n'accepterons plus aucune réclamation. »

Chaque phrase est appuyée d'un roulement de tambour Puis on verse du lait caillé sur la tête du cadavre pour que le défunt ait des vivres dans l'autre monde. S'il s'agit d'une femme, on brise des calebasses pour qu'elle en ait beaucoup dans le lieu de sa renaissance.

Pendant tout le temps de ces funérailles, le tam-tam joue sans arrêt suivant un rythme approprié selon qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme.

La disposition de la fosse varie d'après l'importance du défunt. Pour les pauvres, on se contente de recouvrir le fond de bâtons croisés, de manière à constituer une sorte de plancher, et on y dépose le cadavre enroulé dans

les nattes de tiges de mil qui formaient les parois de sa case. L'homme est couché sur le côté gauche parce que le sexe mâle est gaucher, et la femme sur le côté droit, la face regardant les parois de la tombe. Par dessus le corps on dispose un plafond de branchages sur lequel on étend de la paille, pour garantir le mort de la terre qu'on y va jeter ; car il doit partir de là pour le pays des Mânes ou pour le village où il doit renaître. On recouvre le tout avec le toit de la case. Ce mode de sépulture s'appelle en none un *yel* [1].

Le *kun-a* [2] est réservé aux gens de condition moyenne. La fosse est munie d'un caveau latéral creusé dans l'une des parois. Deux perches placées dans le sens de la longueur et plusieurs bâtons transversaux forment une voûte à cette niche, dont on recouvre les parois avec les les nattes de la case du mort. Deux hommes descendent dans la fosse, reçoivent le cadavre dans leurs bras et le disposent dans cette chambrette, dont ils ferment l'entrée avec des piquets. On remplit ensuite la fosse, puis on la recouvre avec le tolt de la case. Ce caveau peut-être rouvert pour recevoir le corps d'un membre de la même famille, si un décès venait à s'y produire dans un temps rapproché.

Pour les riches on ne creuse qu'une tombe peu profonde que l'on tapisse entièrement d'étoffe et au fond de laquelle on dresse un lit de parade. Le cadavre y est déposé et on dresse au-dessus des arceaux sur lesquels sont étendues des peaux de bœufs. Le tout est recouvert de paille puis de terre et enfin du toit de la case endeuillée. Cette sépulture porte le nom de *lome*, mot qui signifie Seigneur en un certain nombre de dialectes bantous.

Au retour de l'enterrement a lieu un grand banquet pendant lequel les contemporains du défunt célébrent à l'envi les hauts faits de leur camarade. Ils rappellent surtout ceux qu'ils ont accomplis de concert, et qui jettent sur eux-mêmes un reflet de la gloire du trépassé. On n'exceptait pas à une époque encore très rapprochée les vols de bestiaux et les assassinats d'étrangers. Ils étaient alors fort communs et n'étaient parfois d'ailleurs que des représailles.

---

1. On appelle *n' gel* en sérer, un grand arbre au pied duquel les gens se réunissent pour causer.
2. Kon, en fañg, sont les morts des Champs-Elysées.

Le dernier jour des funérailles, au cours de copieuses libations prises sur la tombe en compagnie du mort, lequel reçoit aussi sa part, on règle le sort de ses veuves. Celles-ci sont en moyenne au nombre de deux, quelquefois de trois, rarement de dix à douze.

Même après leur nouvelle affectation elles continuent à être considérées comme les épouses du défunt : les enfants qu'elles auront par la suite seront encore les enfants du mort ; les nouveaux époux ne sont donc que des délégués, des fondés de pouvoir de celui qu'on ne voit plus, mais qui continue à veiller sur ses biens et qui n'en est pas moins redoutable. Ces enfants seront les héritiers du mort au même titre que ceux qu'il a eus de son vivant.

Avant la campagne anti-alcoolique de 1908, on buvait à cette occasion force alcool de Hambourg et beaucoup de genièvre. Aujourd'hui les Nones font surtout usage d'un vin frelaté qu'on qualifie de vin de Grèce ou d'Espagne et qui noircit dès qu'on l'a mis en bouteille. On en achète des barriques entières pour les funérailles au prix de 5 à 600 francs l'une. On les défonce et une heure après elles sont vides. C'est la famille qui paie ; mais les invités contribuent aux frais par des cadeaux en nature: bœufs, dames-jeannes, d'alcool, bouteilles de liqueur, bidons de vin, etc !

Quelques mois après la sépulture, on célébre la fin du deuil. Il n'y a point à cette occasion de victimes sanglantes comme chez les Mankagnes par exemple où j'ai vu immoler deux bœufs et quatre chèvres ; mais les femmes du mort vont porter sur sa tombe un mélange de farine de mil et d'eau, le *n'ga lah*[1], et elles en versent dans toutes les calebasses brisées placées sur le piquet qui marque la sépulture. C'est l'aumône du dernier jour. De retour au village, les vivants en mangent à leur tour.

Avant et après cette dernière cérémonie les parents et amis du défunt pleurent et dansent, et on explique cette pratique en disant : « Nous avons pleuré, c'était notre devoir ; puis nous avons dansé, car si nous restions tristes le mort s'attristerait aussi. Nous nous réjouissons pour que son âme soit en paix ! pour qu'il puisse dire :

---

1. Le *lah* ordinaire est une bouillie de miel où entrent des feuilles onctueuses de baobab.

« Je ne leur ai pas fait trop de peine. » Il est content de nous voir nous divertir le cœur joyeux ! »

A ce moment là le mort est parvenu au pays des morts à N'dyanyu. Personne ne sait où se trouve ce pays, mais on croit que les morts mal couchés, ceux pour qui n'ont pas été faites convenablement les cérémonies funéraires n'y arrivent pas. Les habitants de ce pays portent en none le nom de *bo-Dyanyu* ; ceux (de) Dyanyu. On y est groupé par familles comme sur terre.

Cette croyance s'appuie sur le témoignage de la Tradition, sans doute, mais aussi sur celui des personnes en relation normale avec le monde invisible, sur celui des gens à l'agonie, ou sur des rêves et des cauchemars. « La nuit dernière, j'ai vu Lamine, disait un vieux. Il m'a dit : « Papa Kékégne, ta case n'est pas encore finie à N' Dyanyu ; il reste des piquets à couper ! » J'en ai donc encore pour quelques jours à vivre parmi vous ! » Ainsi les morts qui attendent l'arrivée d'un membre de leur famille ont soin de lui préparer d'abord sa case, et l'individu ne meurt que lorsque la case est prête.

Même après la fête de fin de deuil, les parents continuent à rendre un culte aux *bo-Dyanyu*, car « il ne faut pas déplaire aux gens de l'autre monde. »

A l'entrée des carrés d'habitations, on voit une pierre tantôt découverte, tantôt recouverte d'une large calotte hémisphérique de branches à claire-voie. On y verse chaque jour à l'intention des morts l'eau chargée d'amidon de mil qui a servi à séparer la farine du son, après le pilage du soir. Quand on fait de la *m'bes*, bière de mil, on en dépose toujours une petite jarre auprès de cet autel ou table des morts : c'est leur part ! Mais si quelque inquiétude attriste la famille, ou si elle est frappée d'un malheur qu'on attribue à quelque négligence dans les égards dus aux morts, on va porter les libations sur leur tombeau, afin qu'il ne subsiste aucune équivoque au sujet du destinataire des sacrifices, ni par conséquent sur les vrais sentiments du descendant à l'égard de son ascendant. Parfois même quand le cas est bien sérieux, on y tue des chèvres ou des bœufs pour apaiser le courroux du trépassé. La viande de ces victimes n'est pas vendue, mais distribuée en aumônes.

Sur les petits tas de pierres, qui marquent l'emplacement des tombeaux après que le toit de la case qui les

recouvrait s'est affaissé, les Nones versent du lait et de l'eau de farine de mil, à l'époque des semailles, ainsi qu'aux premiers sarclages et après la moisson : « Je te donne ceci, ajoutent-ils, donne-moi du mil... donne-moi la santé afin que je puisse profiter du mil que tu m'as donné ! »

Un enfant tomba malade peu après la mort de son père ; c'est que celui-ci voulait que son enfant le suive ; il en eût été de même pour la mère. On s'empressa d'aller sur sa tombe, on y tua un bœuf, on y versa de l'alcool, de la bière de mil, du vin de palme et on fit cette prière : « Vois ce que nous faisons pour toi. Tu as vécu ta vie, tu as goûté à tous ses charmes, laisse ton enfant ! » L'enfant guérit. Pouvait-il en être autrement ?

Et pourtant les Nones comme les Sérers et les peuples de la Casamance croient fermement à la renaissance des morts.

Quand un enfant meurt, on dit qu'il est retourné à N'Dyanyu le pays des morts où il se trouvait avant de naître ou plutôt de renaître. « *N'delu na!* Il est reparti ! » est la formule consacrée. On dépose un arc et un carquois rempli de flèches sur la tombe des petits garçons pour les inciter à revenir dans le sein de la même mère ; c'est leur dire qu'on leur donnera ces armes, estimées des petits Nones, s'ils veulent bien revenir.

On place quantité de calebasses brisées sur le tombeau des femmes afin qu'elles aient beaucoup de ces ustensiles quand elles renaîtront.

On enterre des poulets vivants avec le mort pour qu'il ait bonne vue quand il renaîtra.

C'est la spécialité des vieilles femmes et des griots de reconnaître dans les nouveaux-nés les gens déjà disparus. En général, l'avis de la grand'mère prévaut. Pour justifier leur verdict les augures se basent sur de vagues ressemblances ou des motifs invraisemblables. Pourquoi tel enfant pleure-t-il ? Parce que c'est un chrétien revenu sur terre. Il veut qu'on lui donne un chapelet, une médaille, une croix. S'il se tait soudain en recevant ces objets, la preuve est faite. Les païens qui renaissent pleurent parce qu'ils veulent de la terre prise sur leur dernier tombeau. On leur en donne un sachet qu'ils porteront au cou, fiers d'avoir été identifiés par les leurs. Certains

enfants d'un an sont ainsi chargés de près d'un kilogramme de gri-gris variés.

En général, le fils honore le père et la fille honore la mère. Ce sont les défunts eux-mêmes qui parfois se chargent de réclamer directement leur dû, en parlant à leurs descendants pendant leur sommeil. « Mon père, dira l'un, veut voir une lutte. Mon père, dira l'autre, veut que je tue un bœuf ». Et fidèles aux désirs exprimés par leur père, le premier organisera un tournoi dont il fera les frais ; l'autre immolera, sur la tombe de son père, l'animal que celui-ci désire, et dont il boira le sang ou dont il emportera peut-être l'âme, le double à N'Dyanyu ; car les animaux aussi ont une âme et chacun sait que les sorciers peuvent manger l'âme des animaux sur pied, et causer de grands ravages dans un troupeau.

Les Nones versent enfin des libations sur de petites pierres de latérite placées aux carrefours, pour que les gens de l'autre monde vous le rendent en faveurs variées et conformes au désir que vous leur exprimez. Ici le culte des morts rejoint celui des Génies.

En voici d'autres exemples. On enterrait à Tyévigne un chrétien qui avait eu pour métier de grimper aux palmiers pour en tirer du vin de palme dont il faisait le commerce. Ce jour-là ses collègues arrivèrent de bonne heure de la palmeraie, chargés de couronnes de feuilles de palmier, qu'ils déposèrent à terre et sur lesquelles on étendit le cadavre. Puis ils se mirent à danser et à chanter, sautant par moments par-dessus le défunt. Le missionnaire accourut et voulut faire cesser ces cérémonies païennes qui ne convenaient pas pour la mort d'un chrétien. On lui répondit que l'âme du défunt était partie, et que si ces devoirs ne lui étaient pas rendus, il empêcherait la sève de couler des palmiers. »

Quelque temps après un autre chercheur de vin de palme vint à mourir. Toute la nuit on chanta et l'on dansa autour de son tombeau, et on y fit des libations pour le même motif.

Le rené n'est jamais un mort bien ancien puisque les vieilles le reconnaissent encore.

Il arrive par contre que les experts ne reconnaissent pas dans le nouveau-né un être humain, un *dom u nit*, c'est-à-dire un fils d'homme. C'est un fils de singe, *dom bu ki* ; ou un fils de mangouste, *dom si kor*. Pendant que

la femme dormait, cet animal est entré dans son sein. Dès lors on cesse d'allaiter l'enfant, on le laisse mourir. A Tyévigne on en a abandonné un l'an dernier sur le le sentier, assez loin du village pour qu'on n'entendît pas ses cris. Il a pleuré pendant trois jours, puis il s'est tu pour toujours. Personne n'a eu pitié de lui. Parfois pour étouffer leur voix, on met ces pauvres petits sous une calebasse. En aucun cas il n'est permis de les garder. Le devin recommande expressément à la mère : « Il ne faut pas que tu le portes sur ton dos, cela porterait malheur au pays. »

Un jeune homme aujourd'hui chrétien faillit être la victime de cette croyance, par ce qu'il était né avec une peau plissée. Déjà certains avaient proncé la sentence fatale : « *du dom u nit* ! Ce n'est pas un enfant d'homme !» Survint un devin qui dit : «Si ! c'est un enfant d'homme ! » Le petit fut sauvé grâce à cet homme qui était un griot.

On voit des mourants dire à ceux qui les entourent : « Je veux aller voir mon père, ou, j'irai chez mon père, chez ma mère, au village de mon mari, *su ma dyal ker* même quand il est avéré de l'aveu de tous que ce père, cette mère, ce mari, sont revenus et ont été reconnus. Quand on fait remarquer aux Nones cette contradiction, qui se renouvelle dans la continuation du culte des tombes, même après la renaissance du mort, ils ne savent que répondre.

Cela tient sans doute à ce que ces braves gens croient à l'existence de plusieurs âmes pour chaque individu. A Mont-Rolland, chacun en a trois ou quatre, dont une au moins quitte le corps et ne descend pas avec lui dans le tombeau.

Cette question mériterait d'être appronfondie, mais les Noirs sont très discrets sur ce sujet. Le saltigui de Diohine m'a affirmé que lui-même avait plusieurs âmes. Comme je lui demandais si j'étais aussi bien partagé, il me répondit qu'on ne pouvait parler de ce sujet qu'entre gens doués du même privilège ; et comme il y avait parmi nous des profanes, il ne put satisfaire ma curiosité. L'occasion de renouveler la question ne se représenta pas. L'une de ces âmes est sans doute celle qui devient *pangol*, *tyul* ou *yal*, suivant les dialectes sérer, none ou diola, et continue du haut des fromagers gigantesques à veiller sur la bonne marche du village. C'est ce

qui aura pu donner naissance, en partie du moins, à la croyance aux Génies.

Les croyances totémiques chez les Nones, se traduisent par l'institution de ce qu'on appelle *m'bagn,* mot qui n'est autre que le verbe *bagn,* refuser, précédé de l'article. On appelle ainsi l'animal dont une famille donnée n'a pas le droit de manger. Ainsi les Sen ne peuvent goûter du lièvre *dyom-bor.* Les N'Dyon ne doivent pas manger *(du leka)* de poisson *n'dyen,* (nom générique) sous peine de devenir aveugles. Le poisson ne doit même pas franchir la haie qui encercle leur carré. Cette dernière prohibition n'atteindrait pourtant que les hommes ; car, en dehors du *ker,* les femmes, même si elles sont de la famille des Dyon peuvent en manger. Certaines fractions des Dyon permettaient aussi aux hommes d'en manger quand ils étaient en voyage. Les Dyuf, qui sont griots, ne mangent pas de l'antilope rayée, *gip,* quoique les autres griots *(Ba om, Gom)* ne s'en privent point.

Le cas des Dyon refusant de manger du *dyen,* laisse à supposer que la similitude du nom entraîne une certaine parenté ou affinité. Cette parenté par le nom porte un nom en certaines langues de primitifs. Mais on pourrait aussi se demander si l'identité du nom ne provient pas précisément de l'idée d'une parenté antérieure.

Et c'est de cette supposition que vient cette autre explication que je suggère : Les Dyon auront remarqué que certains des leurs seront tombés malades après avoir mangé du poisson, et ils en auront conclu à une vengeance d'un parent auquel ils auront, par cet acte, manqué de respect quoique involontairement. Peut-être un de leurs ancêtres avait-il émigré dans ce poisson (c'est une croyance que l'on retrouve chez les Kissis de la Guinée et chez les Diolas dont le nom signifie peut-être poisson) [1]. De là à conclure que les poissons sont des Dyon métamorphosés il n'y a qu'un pas. Ce n'est plus une question de qualité, mais de quantité.

On raconte aussi qu'autrefois, naguère encore, une fraction des Dyon ne mangeait pas la chair de poulet. Mais quelle en était la raison ? C'est qu'il y avait eu un jour une dispute entre eux au sujet d'une poule, et que cette affaire se termina par un meurtre. A partir de ce

1. Dans tous ces mots la syllabe initiale *di* ou *dy* est probablement l'article *di, ti, ki,* des langues africaines.

jour ils avaient pris les poules en horreur, et ne voulaient plus même en élever. Car le malheur, la maladie sont considérés comme le châtiment d'une faute, volontaire ou non : *togn* offenser, ou *dyum* se tromper.

Les bains rituels ont pour but de purifier de ces fautes qui constituent une vraie souillure.

Pour guérir un malade, on l'amène au pied de l'autel d'un Génie et on le lave avec une eau lustrale. C'est ainsi que procède Gana M'Bay, qui est un guérisseur renommé. A l'époque de la dernière peste, on lui amenait fréquemment les enfants par mesure préventive pour qu'ils jouissent toujours d'une bonne santé. On en conduisait aussi au Génie de la Mission de Thiès dont l'autel a été depuis par deux fois déplacé.

A la suite d''un accident, d'un deuil, d'une maladie, on voit les Nones se rendre en famille auprès d'un magicien renommé ou plus exactement à l'autel d'un Génie, y verser d'abord une libation de farine de mil délayée, puis se déshabiller complètementpour recevoir du prêtre du Génie un lavage complet avec une eau où macèrent des feuilles en poudre. Le prêtre en prend aussi dans sa bouche et en asperge ses clients et leurs habits. Cela fait, les pèlerins s'en retournent chez eux la conscience rassurée et l'esprit pacifié.

Ainsi, monothéisme déclaré et transcendant, culte des morts et des Génies dont quelques-uns sont d'anciens grands hommes, vestiges encore très tenaces d'un certain totémisme, dont il n'est pas facile de deviner l'origine, telle est, semble-t-il, la religion des anciens Nones. Leurs descendants se trouvent fortement entraînés vers le catholicisme ou l'islamisme. Dès maintenant chacun de leurs trois tronçons sont inégalement partagés entre les trois religions et il serait difficile de dire à laquelle des deux dernières appartiendra la victoire définitive. Mais il est probable que la plus ancienne disparaîtra à bref délai, non pourtant sans laisser des traces profondes et durables, comme ces survivances du paganisme encore visibles dans nos campagnes. Cela seul justifierait cette esquisse de leur religion traditionnelle.

C. TASTEVIN, *des Pères du Saint Esprit*
professeur d'Ethnologie à l'Institut Catholique de Paris.

La mission parmi l'Islam dans l'Ile de Java

I

Tout missionnaire comme tout étranger qui vient pour la première fois à Java, surtout dans les grands centres comme Batavia, Bandoeng, Soerabaia, est frappé aussitôt de la différence entre cette île et la situation de la mission ici et ailleurs, même dans les autres îles des Indes Orientales hollandaises. Remarquons d'abord que le *nombre d'Européens* ou *Indo-Européens* est grand, à Java surtout, et que par suite ces villes comportent un grand *travail paroissial*, plus intense et plus difficile, mais au fond identique au travail paroissial des pays d'Europe. A Soerabaia, où je travaille maintenant depuis près de 7 ans, nous comptons 10.000 (dix mille) catholiques de sang européen. La plupart sont de sang hollandais, mais il y a aussi bon nombre d'Italiens, de Français, d'Anglais et d'Allemands.

Tous ces catholiques demandent de grands soins c'est-à-dire que, pour dire la chose pratiquement, les missionnaires dans ces grands centres suffisent à peine pour faire le travail ordinaire des paroisses d'Europe.

On cherche maintenant la solution en adjoignant aux prêtres qui travaillent presque exclusivement pour les Européens quelques missionnaires travaillant presque exclusivement pour les indigènes *Javanais* ou autres et parmi les *Chinois*, très nombreux à Java et relativement bien plus faciles à convertir que les Javanais eux-mêmes.

Dans les petites villes (Kediri, Blitar) le nombre de catholiques Européens est relativement petit et les missionnaires peuvent plus facilement s'adonner au grand labeur de la mission *indigène* proprement dite. C'est de

cette mission indigène que je traiterai dans quelques articles pour en raconter les difficultés et les fruits ou les résultats acquis jusqu'à nos jours.

Difficultés. I. La langue est la clef du cœur, a dit un auteur français. La langue Javanaise, voilà la première difficulté et disons-le tout de suite franchement, difficulté insurmontable pour les missionnaires qui sont déjà trop âgés pour se mettre sérieusement à l'étude.

Je disais : la langue Javanaise, mais le lecteur ne s'imagine pas, je suppose, que ce soit l'unique idiome dont se servent les peuples de cette grande île. Dans l'île de Java il y a au fond *trois langues* principales : le Javanais, le Soendanais et la langue de Madoera. Le Soendanais est la langue de la partie Ouest de l'île (Batavia-Bantam), le Javanais se parle aux provinces centrales (Djocja-Solo) et dans la plupart des provinces de l'Est (Soerabaia, Kediri, Rembang). Dans l'Est de l'île surtout dans la province de Besoeki (mission des PP. Carmes) et dans l'île de Madoera on parle une langue spéciale nommée d'après l'île « Madoera ».

Nous nous bornerons à parler un peu de la langue dont on a besoin dans notre préfecture apostolique de Soerabaia : du Javanais proprement dit. De l'avis des missionnaires les plus experts c'est une des langues les plus difficiles, beaucoup plus difficile dans la pratique quotidienne du missionnaire que le Chinois. La plus grosse difficulté ne provient pas tant de l'idiome ou des *mots* qui doivent s'apprendre laborieusement comme partout ailleurs. Mais le Javanais comporte au fond au moins *deux langues* que le missionnaire doit savoir *parler* et *entendre*. Le peuple Javanais, en cela vrai peuple oriental, a l'habitude de marquer bien plus distinctement que les peuples européens la différence entre inférieurs et supérieurs. Jamais ou presque jamais un inférieur n'emploie les mêmes mots quand il parle à son supérieur et quand il parle à ses égaux. Et inversement un supérieur (par exemple un missionnaire donnant sa leçon de catéchisme) parle une autre langue. Les débutants doivent donc tout de suite apprendre deux langues complètement différentes. S'ils apprenaient seulement le « *bas-Javanais* » (ne croyez pas à une espèce de patois ou à un dialecte spécial, s'il vous plaît), ils pourraient

parler aux enfants sans *les comprendre*, et inversement, en apprenant seulement le *haut-Javanais* ils pourraient à peu près comprendre sans pouvoir répondre.

Celui qui parlerait le *haut-Javanais* par exemple dans ses leçons de catéchisme se rendrait ici bien plus ridicule qu'un curé de France qui dirait à un gamin de huit ans : « Monsieur, voudriez-vous avoir l'extrême bonté de me répondre ». Donnons un exemple tiré de la vie ordinaire : le missionnaire veut demander si le chemin est bon (pour la marche) ; il demande :

— Bonhomme, est-ce que ce chemin est praticable ? « Man, ăpă dalan iki betjik ? » et l'homme interrogé répondrait en français : « Oui, Monsieur, c'est un bon chemin » par « Inggé, Rămă, mergi penikă saé ».

Donc le missionnaire qui veut demander sa route (chose fréquente) doit savoir qu'en parlant de chemin « dalan » on répondra par un mot complètement différent « mergi » ; il dira ou demandera si la route est bonne « betjik », on lui répondra qu'en effet c'est une bonne route « saé ».

Ceci peut paraître très simple tant qu'on se borne à un exemple choisi tout exprès, mais songez un peu au prodigieux travail de mémoire qu'il faut, puisque substantifs, verbes, adjectifs, pronoms, même la construction de la phrase diffèrent complètement dans les deux langues. On peut, pour recourir à une autre comparaison, comprendre à peu près la situation du missionnaire si on suppose un missionnaire français par exemple devant faire son prône ou le catéchisme en *anglais* à des enfants et des paroissiens ne lui disant que des *mots allemands*. Cela paraît très bizarre mais c'est la situation exacte à Java. Nous avons ici des missionnaires qui ont été 14 et 15 années en Chine : ils sont unanimes à déclarer que la langue Javanaise est de beaucoup plus difficile.

Nouvelles difficultés si l'on songe à la *terminologie catholique*, à ces mille mots qui n'ont pas d'équivalent dans la langue des indigènes et vice-versa. C'est une difficulté, dira-t-on, qui se retrouve en Chine et à peu près dans tous les pays de mission. Mais, pour en rester à la Chine dont nous sommes un peu au courant par suite des relations fréquentes avec les missionnaires de Tiensin et de Yung-ping-fu, nous devons dire que la

différence est notable. La Chine, comme pays de mission, a des *siècles d'histoire* et de tradition. Toute une génération de missionnaires a étudié et formé la langue catholique : le *catéchisme chinois* est très bien fait et ce n'est pas peu dire. La mission indigène à Java commence à peine depuis 30 ans (à Djocja, Java-central) et depuis 10 ans seulement (division du territoire ecclésiastique de Java en 1923) dans l'*Est*. Dans l'Ouest, parmi les Soendanais (Batavia-Bantam), il n'y a encore que quelques écoles, la mission en est là à ses débuts. C'est vous dire que la terminologie catholique n'est pas encore fixée : heureusement que des « experts » y travaillent constamment. Le *grand* catéchisme n'a vu le jour, complètement fait et refait, qu'il y a quelques années seulement. Mais en voilà assez sur les détails linguistiques, je les ai racontés parce que bien souvent « à distance » les lecteurs des bulletins de mission ne les soupçonnent même pas.

La deuxième difficulté c'est *l'Islam* : difficulté qui vient du côté indigène.

Si l'on écrit que l'île de Java est complètement « islamisée » on se trompe. D'abord il convient de distinguer entre les grands centres et la campagne ou « dessa » (village). A la campagne, l'Islam a pénétré sans doute mais le fond de la population est encore en plein adonné aux « totems », avec un curieux mélange d'hindouisme. Il serait trop long ici de rappeler toute « l'histoire des religions » de cette population de près de *40 millions d'habitants*. J'en rappellerai uniquement les trois phases parce que c'est nécessaire pour reconnaître quelque chose dans ce curieux mélange que nous offre l'âme Javanaise si infiniment compliquée.

Le peuple Javanais était *animiste* comme presque tous les peuples de notre archipel ; ce fonds d'animisme et de totémisme est *resté* ; il se manifeste surtout dans des pratiques superstitieuses très fréquentes, des arbres et lieux saints. Tel arbre, datant de nombreuses années, ne pourra plus être coupé et le missionnaire fera bien d'y faire attention ; même des « djongos » (domestiques), catholiques depuis de longues années n'oseront y travailler de peur du mauvais esprit. Pour les conjurer il faut organiser un « slamattan » c'est-à-dire un repas ou

une fête organisée pour saluer (*slamat* = salem = paix — c'est le mot arabe) et apaiser les esprits pour demander leur bienveillance.

Aucune campagne dans les immenses fabriques de sucre qui faisaient jadis la richesse du pays, ne commencera sans un « slamattan » en règle et le patron européen est ordinairement le premier à y assister.

Une pratique superstitieuse est la consultation des « doekoens » ou « médecins et devins » à la fois qui abusent, à leur bon profit, de la stupide crédulité du pauvre peuple.

Tel domestique qui était depuis plus de dix années dans notre presbytère devait être opéré de l'appendicite. C'est avec une peine inouïe que j'ai pu l'amener à un docteur européen : il avait déjà consulté son « doekoen » qui lui avait prescrit quelque remède innocent et inefficace.

La superstition est encore le fonds, l'âme du peuple.

La *deuxième phase* se présenta quand l'*Hindouisme* pénétra à Java : ici encore il faudrait distinguer entre les diverses formes des religions hindoues ; mais bornons-nous à des caractéristiques qui ont eu leur influence durable. Le peuple Javanais, oriental jusqu'à la moelle des os, était prédisposé pour les croyances hindoues, La survivance des âmes, la réincarnation et toute l'histoire de Vichnou se trouvent taillées — et avec quel art — sur les magnifiques temples de cette période de leur histoire. Actuellement le peuple se borne à faire des sacrifices (encens, portion de vivres, riz) — à telle divinité qui leur assurera une bonne moisson ou un bel enfant.

Quand *l'Islam* pénétra dans l'archipel, ce furent surtout des marchands arabes qui en furent les apôtres et grâce à l'esprit libéral et indifférent des marchands hollandais, l'Islam eut les mains libres et — disons-le franchement, — c'est une des pages les plus noires de notre histoire coloniale. L'Islam pénétra, surtout dans les ports, puis, peu à peu dans l'intérieur : le gouvernement hollandais — ou mieux vaut dire « la Compagnie des Indes Orientales » qui pratiquement gouvernait nos colonies, « faisait ses affaires » et profitait tout à son aise des querelles religieuses, et les « prophètes » de la religion du « prophète » faisaient les leurs. La pénétration

a été difficile et lente mais elle a duré des siècles et se propage encore. Actuellement encore, chaque année des milliers de Javanais dépensent leur pauvre petit capital pour aller à la Mecque. Une fois revenus du grand voyage (et souvent même s'ils n'ont été qu'à mi-chemin !) — ils retournent dans leur village portant le grand bonnet blanc ; ils sont « hadjis » c'est-à-dire les saints. Les hadjis ne sont donc pas comme on le croit souvent les *prêtres* de la religion musulmane mais plutôt les propagateurs et les apôtres.

Ils sont en singulière vénération parmi le pauvre peuple et en profitent grandement. Les hadjis sont les ennemis déclarés de la mission catholique et par leur influence ils exercent une véritable terreur dans les villes et les villages.

Nos frères (fr. de Saint-Louis d'Oudenbosch) allaient ouvrir à Soerabaia une grande école indigène. Pour s'assurer quelques élèves, des Javanais catholiques avaient fait le tour de centaines de familles : la liste qu'ils rapportèrent ne porta pas moins de 250 noms d'élèves promis !

Une semaine à peine s'écoule et au grand jour de l'ouverture 17 élèves inscrits se présentent. Heureusement que le bon Dieu y avait mis du sien, et 60 élèves non-inscrits se présentèrent spontanément. Qu'est-ce qui était arrivé ? Les « hadjis » avaient fait leur œuvre de calomnie : dans les écoles des frères les enfants seraient forcés d'embrasser la religion catholique, de renoncer à leur nation Javanaise. Les catholiques tuaient les petits enfants, faisaient toutes espèces de cruautés, etc., etc. Les hadjis ont eu la malicieuse idée d'identifier « *religion* » et « *nationalisme* » ou mieux encore pour employer le vrai terme du pays « le *adat* ». Ce mot signifie « coutume, habitude, mœurs » mais il a une signification toute orientale et il faut vivre ou avoir vécu dans ces pays pour le comprendre. L'« adat » prescrit un costume, les relations entre parents et enfants sont réglées par l'« adat », c'est toute l'âme du peuple javanais avec ses bons et ses mauvais instincts qui trouve son code non-écrit dans ce mot. Un Javanais peut violer une dizaine de lois mais jamais il ne pèchera contre l'« adat ». Nous ne parlons pas ici des Javanais qui ont étudié en Europe ni de ceux qui de nos jours sont

des nationalistes avancés, mais de la masse du peuple.

Un trait démontrera l'influence misérable de l'Islam. Un garçon de 11 ans, Soemartõ, élève de l'école des frères, demanda spontanément des leçons de catéchisme ; on hésita mais Soemartõ insiste. Malgré ses parents il se fait enseigner le catéchisme mais tout en secret. Ses parents n'habitaient pas Soerabaia et Soemartô était alors dans une famille Javanaise catholique. A son baptême il prit, sans qu'on lui eût suggéré quoi que ce fut, le nom d'« Étienne ». Une année après « Stephanus Soemarto » doit retourner chez ses parents : on l'avertit de rester bon et fidèle. Au début, tout alla bien : les parents indigènes ne se préoccupent guère des garçons tant qu'ils n'ont pas un certain âge. Mais après quelques mois le grand moment de *la circoncision* était venu. Ici c'est l'*adat* qui le prescrit : un garçon ne devient homme que par la circoncision ; par là même il est du peuple javanais, encore que ces deux idées ne soient pas du tout identiques dans l'histoire du peuple javanais. Étienne refuse de se faire circoncire : son père l'y contraint de force mais malgré les mauvais traitements du père et surtout de sa belle-mère il refuse courageusement de réciter le « sadat » ou « profession de foi » que le nouveau circoncis doit réciter pendant ou après la cérémonie.

Après quelques jours de mauvais traitements, le pauvre garçon fut chassé de la maison paternelle.

Il avait encore de vilaines blessures par suite des opérations très peu hygiéniques qu'il avait subies lors de la circoncision.

Un dimanche soir il vient en pleurant, avec quelques pauvres habits sur le bras, frapper à la porte de nos frères qui l'ont recueilli comme notre premier confesseur. Un prochain article détaillera la série des difficultés de ce pauvre peuple assis dans les ténèbres mortelles du semi-paganisme et de l'Islam.

Jacques Bruno, *c. m.*

LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA VILLE DE TAIKOU (Corée)

Depuis de longues années déjà, même avant l'érection de la mission de Taikou, la question de l'éducation de la jeunesse était une de celles qui préoccupaient le plus les missionnaires. A la ville de Taikou, il y avait deux écoles, si l'on peut appeler écoles les deux petites maisons où, d'un côté, les garçons durant toute la journée ânonnaient les caractères chinois ; de l'autre, quelques petites filles s'appliquaient à l'étude de l'écriture purement coréenne. Par suite de l'arrivée des Japonais en Corée, ces écoles durent être nécessairement augmentées ; il fallut les rajeunir. Celle des garçons après être restée dans l'enclos de la résidence durant quelques années, dut être transportée en dehors, bien que tout auprès de l'église ; les professeurs peu à peu appliquèrent les nouvelles méthodes, de manière à en faire une école moderne qui put être reconnue officiellement par le gouvernement du pays.

Durant ce temps, deux religieuses coréennes de Saint-Paul de Chartres avaient été obtenues ; elles prirent en mains la petite école de filles qui ne comptait guère qu'une trentaine d'élèves, et furent bientôt si appréciées comme éducatrices que chaque année le nombre des enfants sans cesse augmentait. Il fallut agrandir, agrandir encore ; et toujours les locaux se trouvaient trop étroits. Enfin, grâce à quelques dons généreux, le P. Mousset, pro-vicaire, qui avait pris la direction de cette école, put édifier un bâtiment spacieux, bien agencé, très agréable au coup d'œil, qui devait permettre d'accepter un nombre considérable d'élèves. Les cours du reste avaient été arrangés suivant les règlements des écoles

publiques, de sorte que le gouvernement n'avait fait aucune difficulté pour la reconnaître officiellement. Cette école qui, au dire même des journaux païens, est la première de la ville à tous points de vue, compte actuellement plus de 450 élèves; chaque année plusieurs de celles-ci subissent avec succès les examens d'entrée à l'école secondaire gouvernementale, où elles sont appréciées pour leur bon esprit et leur application au travail. Malheureusement beaucoup d'enfants à l'intelligence éveillée, qui pourraient avec succès entrer aux écoles supérieures, ne peuvent être présentées parce que leur famille est trop pauvre pour faire face aux dépenses de ces études. La même chose arrive à l'école des garçons qui compte actuellement plus de 370 élèves dont bien peu appartiennent à des familles vraiment aisées.

Afin de préparer l'avenir de l'école des filles en particulier, et d'avoir plus tard des professeurs capables d'enseigner même dans une école secondaire, s'il est possible dans l'avenir d'en avoir une à Taikou, il y a au Japon 10 postulantes du couvent des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, de Taikou, envoyées là-bas prendre leurs grades dans diverses écoles supérieures. Ces jeunes filles, leur diplôme obtenu, rentreront en Corée où, devenues Religieuses, elles pourront être employées comme maîtresses dans notre école dont elles augmenteront sans doute la renommée.

ÉCOLE MATERNELLE

Il y a plusieurs années, une école maternelle avait été fondée, non sans bien des difficultés, à la paroisse de la cathédrale ; pour qu'elle puisse se développer, il était nécessaire qu'elle fût mise entre les mains des Sœurs coréennes de Saint-Paul qui réussissaient déjà si bien à l'école des filles. Par suite d'un changement dans le personnel du clergé de la paroisse, le P. Mousset, provicaire, malgré ses occupations multiples, voulut bien accepter d'ajouter encore à son travail et aux soucis que lui causait l'école des filles dont il était le directeur, et de s'occuper de cette petite école maternelle. La Providence ne lui fit pas défaut : bientôt il put édifier derrière l'école des filles un petit bâtiment admirablement

aménagé pour recevoir les bambins et bambines qu'on lui présenterait. Une religieuse coréenne fut désignée pour s'occuper de ces petits enfants, avec une jeune maîtresse préparée spécialement pour cette tâche ; et bientôt les parents chrétiens et païens apprécièrent la bonté et l'excellence des soins et de l'éducation donnée. L'année dernière plus de 50 enfants fréquentaient l'école; 34 d'entre eux en sont sortis au mois de mars, et il est certain que même ces petits païens et païennes qui ont apprécié et aimé la bonne Sœur, n'oublieront jamais les soins qu'elle leur a donnés comme une bonne maman pendant deux ans, et resteront toujours au moins favorables à l'Église catholique qu'ils ont connue durant leurs jeunes années.

ÉCOLE DU SOIR POUR JEUNES FILLES

Si l'on remonte à une quinzaine d'années, bien peu de parents alors songeaient à donner à leurs filles une instruction même élémentaire. Aujourd'hui encore nombreuses sont les familles trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école, et bien des jeunes filles sont dans l'impossibilité d'apprendre même l'écriture de la langue coréenne. Il en résulte que nombre de personnes de bonne volonté, ne pouvant par elles-mêmes apprendre le catéchisme et devant recourir à d'autres qui leur enseignent de vive voix les prières les plus nécessaires, éprouvent une grande difficulté à entrer dans l'Église catholique. La société de la Jeunesse catholique de Taikou a, pour ces diverses raisons, fondé une école du soir pour jeunes filles ; durant la journée, ces enfants et jeunes filles travaillent chez elles, aidant leurs parents, et le soir venu, viennent chercher à cette école quelques notions qui leur permettront ensuite de pouvoir au moins lire et écrire en coréen, entendre et parler un peu japonais, et connaître les principes de l'arithmétique. Sans compter que, durant ce temps, elles pourront écouter avec profit quelques paroles d'exhortation qui leur feront connaître Dieu et son Église. En fait depuis quatorze ans que les jeunes gens se dévouent gratuitement et avec zèle à cette œuvre, fréquentes ont été les conversions ; mais bien plus nombreuses sont les enfants et jeunes filles qui, ne pouvant, soit par suite de l'oppo-

sition des parents païens, soit pour diverses autres raisons, préparer et recevoir le baptême, du moins à l'article de la mort demandent à devenir enfants de l'Église.

Cette école est reconnue comme la première des écoles du soir de Taikou ; faute de local, on ne pouvait guère admettre que 150 élèves au plus dans les trois classes qui la composent, et nombreuses étaient les jeunes filles qui presque chaque jour suppliaient d'être reçues.

Cette année-ci une nouvelle classe a été aménagée, de façon à doubler la première année qui était de beaucoup la plus nombreuse ; ainsi 200 enfants pourront être reçues et profiter des enseignements de l'Église. Que le bon Dieu nous aide et attire à Lui toutes ces âmes !

ÉCOLE DU DIMANCHE

Il est impossible de terminer cette revue des œuvres scolaires de la paroisse de la cathédrale, sans dire un mot de l'école du dimanche. Parmi les nombreux chrétiens disséminés dans la ville de Taikou, on rencontre pas mal de pauvres gens venus de la campagne à la ville dans l'espoir de gagner quelque argent et de vivre un peu plus au large ; mais ils s'aperçoivent bien vite que la vie est dure ici comme là-bas. Afin d'avoir chaque jour de quoi manger et nourrir leurs enfants, le père et la mère, souvent chacun de leur côté, sont obligés de travailler, et ne rentrent que le soir à la maison : quelle instruction religieuse peuvent-ils donner à leurs enfants ? C'est pour suppléer à ce défaut des parents que quelques personnes de bonne volonté de la Congrégation de la Sainte Vierge, ont accepté de réunir chaque dimanche ces enfants chrétiens délaissés, auxquels s'ajoutent un bon nombre d'enfants de catéchumènes ; consacrant une heure et demie, à ces quelque cent enfants, elles enseignent la lettre du catéchisme, expliquent la doctrine ; et les résultats déjà obtenus montrent combien cette œuvre encore est utile et même nécessaire.

M. JULIEN.

DOCUMENTS

Les clans (Ku n'gugo[1]) des WA VI DUNDA

(Gens des Montagnes)

au Tanganyika

Vicariat Apostolique de Bagamoyo

La tribu des Wa vi dunda est composée de beaucoup de clans, qui venant de différentes contrées — d'Iringa ou de l'intérieur — se sont fixés dans les montagnes à 100 km. au sud de Kilosa. Avant 1905, le nombre des Wa vi dunda était de 40.000 environ. Cette année-là une révolte contre les Allemands leur causa beaucoup de morts, tant par le glaive que par la faim. D'autres prirent la fuite ; de sorte qu'on en trouve aujourd'hui en plusieurs endroits : à Kilosa, à Bagamoyo, à Morogoro où ils forment de petites agglomérations. D'après la statistique officielle, ils sont au nombre de 7.000 dans le massif des Dunda. Ils se groupent autour d'un pic large et haut de 800 m. appelé Yungi ou Yunji. Les vieux affirment qu'avant l'arrivée des Blancs les tribus voisines les appelaient *Wanya Chuwe*, Ceux (du) Chuwe. C'était alors le nom de ce massif, aujour-

---

1. Ce mot de Ku n' gugo est peut-être à rapprocher de *gogo*, le tronc d'arbre ; ce serait en quelque sorte l'arbre généalogique de la lignée maternelle. Et le Ku n' gugo comprendrait toutes les personnes se rattachant à ce tronc. (Note du P. Tastevin).

d'hui réservé au seul versant occidental. Vers 1880, quand arrivèrent les Allemands, on changea leur nom et on les appela : Wa vi dunda, (Ceux des petites montagnes). Les tribus voisines portent des dénominations semblables :

Ainsi, de N'GURU, la montagne, la hauteur, on a fait, WA N' GURU, Ceux de la hauteur ; de KA GURU, la petite hauteur, les WA KA GURU, ceux de la petite élévation ; de LU GURU la grande hauteur, les WA LU GURU, ceux des grandes montagnes ; de GOGO, tronc d'arbre desséché, les WA GOGO, ceux du tronc d'arbre ; de SAGARA, arbre sagara, les WA-SAGARA ; ceux (du) sagara. En remplacant WA par U, nous aurons U gogo, U sagara, celui (le pays des) troncs d'arbre etc... Toutes ces tribus ne sont qu'un groupement de clans de même dialecte ; et il arrive, comme je l'ai constaté chez le Wa Vi dunda et les Wa Sagara, qu'il y a des clans des même nom dans différentes tribus. Ainsi l'on trouve des KWAMA, des BENA et des TEMALUGE chez les Vi dunda et chez les Sagara. Ce fut peut-être à l'origine le même clan, qui devenu nombreux, s'est sectionné, chaque moitié prenant la direction qui lui convenait. La langue de toutes ces tribus est la même, avec quelques petites différences de prononciation. Il y avait mélange des clans tantôt par mariage et tantôt par rapt à l'occasion des guerres.

Voici ce qu'on dit sur l'origine des Wa vi dunda.

Le clan *Kumbaye* fut le premier qui vint s'installer dans nos montagnes. Il fut suivi des *Bena* ; puis peu à peu vinrent les clans de moindre importance. Ils habitaient alors des cases hémisphériques appelées *i dudu* ; et ils se querellaient souvent entre eux. Puis, il y a une centaine d'années environ, arrivèrent, du côté d'Iringa, les TEMEKWIRA, dont une partie habite encore leur pays d'origine, à 80 km. d'ici vers l'ouest. Ces TEMEKWIRA d'Iringa font partie de la tribu des HÉHÉ. Les *Temekwira* s'entendirent à l'amiable avec le clan le plus important des Dunda, celui des *Kumbaye*, mais les *Bena* se montrèrent hostiles. Cependant les *Temekwira* étant les plus nombreux, ils imposèrent leur domination à tel point que d'un commun accord, tous les clans, choisirent désormais le chef des Temekwira comme leur chef suprême. Il avait le titre de M' DEWA,

le Protecteur. Le premier DEWA s'appelait Ru Anda : c'était un grand faiseur de pluie [1]. C'est une des raisons pour laquelle les autres clans se mirent sous sa protection.

Une quarantaine de ZA-GILA [2], représentaient le chef dans les différents clans auxquels ils appartenaient. Leur pouvoir était plus ou moins indépendant. Comme signe de soumission, cependant, ils livraient au DEWA une prestation annuelle *ru kong-oro* ou une chèvre, *m' som-olo*. En outre chaque sujet, au temps de la récolte, apportait au *Dewa* environ 4 litres de maïs ou de mil, *n' deta* ; le jour où le *deta* lui était apporté, le *Dewa* donnait à ses gens une chèvre *sangwa* [3], en signe de réjouissance.

Au début de cette organisation chaque clan avait ses champs, sa contrée, son *za-gila* ; mais avec le temps les clans se mélangèrent, et chaque *za-gila* reçut en apanage un district, où habitaient des membres de différents clans.

La succession passait aux neveux utérins. On choisissait le plus intelligent, le plus à même de protéger ses subordonnés. A défaut de neveux, l'un des fils succédait à son père, mais tant pour les neveux que pour les fils, on regardait avant tout à leur aptitude à gouverner.

Voici la liste des clans des *Wa vi dunda,* avec le sens probable de leur nom, et leur origine d'après la Tradition. Notons que l'ancêtre est toujours une femme.

Remarque. On la qualifie de *bibi wa za mani* : la dame celle (d') antan [4].

---

1. *Ruanda* viendrait peut-être de Rua : soleil,... nda : pas, c'est-à-dire pas de soleil. Étant grand faiseur de pluie,.... il éclipsait parfois le soleil. (Note de l'auteur). D'autre part, mu anda, signifie le Commencement (P. Tastevin).

2. *za gil-a :* celui (du) conseil, (de la) parole. (P. Tastevin).

3. Ce mot de sangwa ne signifie pas chèvre, qui se dit *m'buri*, mais semble devoir être interprété *sa n' gu, a* « celle (de) la fertilité, elle » c'est-à-dire le cadeau qui est offert pour célébrer l'abondance de la récolte. A rapprocher du mot précédent Kongó (Kon'go) qui signifie vulve en certains dialectes du Congo belge. (Note du P. Tastevin).

4. Aujourd'hui c'est le nom du père ou du grand' père qui est en honneur. On s'en réclame avec emphase.

Nom.	Signification possible	Origine du nom	NOMS qu'on donne aux filles : c'est le nom abrégé du clan du père
1. Wa-Temekwira	*ku tema* : l'action de couper	L'ancêtre, une femme, avait coutume quand elle coupait de la viande, de la distribuer et de demander ensuite si tout le monde avait été servi.	*M' Teme*
2. Wa Kumbaye	*ku mba* : l'action de se oindre	Qui s'est ointe d'huile	*M' Kumbaye*
3. Wa Bena	*bena* : casser	L'ancêtre cassait tout par maladresse	*M' Bena*
4. Wa Soamhanga	*m' hanga* : la caverne ; *soa* : n'ai pas.	En temps de guerre elle ne trouva point de caverne pour se réfugier	*Soa* [1]
5. Wa Lilanghani	*n' gani* : besoin, l'affaire ; *lila* : crier.	L'ancêtre criait ses besoins	*M' Gani*
6. Wa Zilakoga	*zila* : avoir peur ; *koga* : se baigner.	L'ancêtre avait peur de se baigner	*M' Koga*
7. Wa N'zama	*zama* : pierre blanche, quartz	L'ancêtre portait un bijou ou une amulette de quartz	*M' Zama*
8. Wa Zeru	*zeru* : blanc	L'ancêtre avait la peau blanche	*M' Zeru*
9. Wa Kwama	*kwama* : crier à haute voix, faire du bruit	L'ancêtre criait, faisait du bruit	*M' Kwama*
10. Wa Temaluge	*tema* : couper ; *luge* : espèce de corde.	L'ancêtre coupait l'écorce dont on fait cette corde	*M' Temaluge*
11. Wa Tegeta	*tegeta* : petit pois de la deuxième récolte	L'ancêtre aimait ces petits pois	*M' Tegeta*
12. Wa Ponda	*ponda* : piler, écraser, battre le fer	L'ancêtre pilait la terre à faire des pots ; d'où, après cuisson, sortait une espèce de fer	*M' ponda*
13. Wa nya koroka	*koroka* : s'habituer	L'ancêtre s'habituait vite à un travail	*M' Nyako* [2]

1. Il est plus vraisemblable que nous avons ici un nom totémique, celui d'un animal de caverne. En plusieurs dialectes le *so* est une petite antilope, une gazelle. So a m' hanga, gazelle celle (de) la caverne. (P. Tastevin).

Nom	Signification possible	Origine du nom	NOMS qu'on donne aux filles : c'est le nom abrégé du clan du père
14. Wa Hafigwa	*hafigwa* : espèce d'insecte noir	L'ancêtre mangeait de ces insectes	*M' hafigwa* *M' hafi*
15. Wa Doe	*doa* : obéir, se soumettre	L'ancêtre d'abord hautaine, s'est soumise après avoir été matée.	*M' doe* *Mwi doe*
16. Wa Ponzeba	*ponda* : écraser, battre (le fer)	L'ancêtre faisait ce travail	*M' poni* *M' poneva*
17. Wa Luhu	*luhuka* : prendre quelque chose sans payer	L'ancêtre avait l'habitude de prendre sans payer	*M' luhu*
18. Wa Nyeru	*Nyeru* : la boisson bouillie. (Voir la préparation du pombé)	L'ancêtre s'est brûlée la main avec le *nyeru*	*M' nyeru*
19. Wa Zilam' gunda	*m' gunda* : le champ ; *zila* : avoir peur	L'ancêtre avait peur, — ne savait pas travailler son champ	*M' zila* *M' zizi*
20. Hawiranzala	*hawira* : ensorceler ; *n'zala* : la famine	L'ancêtre est morte de faim, refusant de manger	*M' hawira*
21. Wa Hanira	*ku hana* : le fait de surpasser tout le monde	L'ancêtre était travailleuse, et surpassait tout le monde	*M' hanira*
22. Wa Kinga	*ku kinga* : l'action de sauver	L'ancêtre a sauvé quelqu'un dans le danger	*M' Kinga*
23. Wa Kami	*ku kama* (kami-la) : l'action d'enlever, de ne pas donner ce qui est dû	L'ancêtre avait coutume de ne pas donner assez de nourriture à ses gens	*M' Kami*
24. Wa Nya m'handa	*m'handa* : une sorte d'arbrisseau qui pousse parmi les roseaux *dete*	L'ancêtre naquit au pied de cet arbuste	*M' dete* *Mwi dete*
25. Wa Kalapomwa	*ku kala* : l'action de demeurer en place, de s'asseoir ; *pomwa* : tranquille, sans bruit	L'ancêtre était une personne paisible	*M' pomwa*

Nom	Signification possible	Origine du nom	NOMS qu'on donne aux filles : c'est le nom abrégé du clan du père
26. Wa Limira	*ku limi-ra* (ku lima) : l'action de piocher, travailler la terre pour quelqu'un	L'ancêtre ne travaillait pas son champ, mais se déchargeait sur d'autres de ce travail [1]	*M' limira*
27. Wa Nya gatwa	*twa* : prendre ou voler	L'ancêtre se laissait voler	*M' nya gatwa*
28. Wa M' halo	*àlo* : nom d'une espèce de houe	L'ancêtre se servait souvent de cette houe	*M' halo*
29. Wa Ngonanze	*ku gona* : dormir ; *n' ze* : dehors	L'ancêtre dormait dehors	*M' gonanze*
30. Wa Tiriko	*ku tirika* : être dans la situation de ne plus rien recevoir jusqu'à paiement des dettes	L'ancêtre devait beaucoup et ne payait pas, alors on lui refusait de nouvelles avances	*M' tiriko*
31. Wa Suke	*suke* : la peau qui sert à porter l'enfant sur le dos	L'ancêtre a mangé cette peau en temps de famine	*M' suke*
32. Wa Sewa	*sewe* : chique	L'ancêtre avait beaucoup de chiques dans les pieds et ne les enlevait pas	*Sewa*
33. Nya chifo	*chiro ou kiro* : nuit	L'ancêtre était née pendant la nuit	*M' nya chi*
34. Wa Krasi	*ku krasi* : se fâcher	L'ancêtre se fâchait facilement	*M' krasi*
35. Wa Goa	*ku goa i m'go* : coudre une assiette plate en vannerie	L'ancêtre cousait ensemble les différentes parties de l'*i m'go*	*M' goa*
36. Wa Zeza	*zeza* : espèce d'arbre	L'ancêtre se disputait autour de cet arbre	*M' zeza*
37. Wa Kilongo [2]	*ki longo* : le discours	L'ancêtre avait la langue bien pendue	*Ki longo*

1. Il semblerait plus logique de dire qu'elle travaillait pour les autres ; mais la vanité de ses descendants ne leur a pas permis d'accepter cette interprétation. Il est également probable que la suivante était une voleuse. Ce dernier nom est aussi celui qui sert à désigner les Négrilles ou Pygmées : BA TWA (Note du P. Tastevin).

2. On voit par ce dernier exemple que le nom de clan peut se traduire soit littéralement « Ceux du discours, ou Ceux qui ont la parole facile » : soit généalogiquement : Ceux de l'Ancêtre Ki longo. Il en est ainsi de tous les autres. L'existence de cette ancêtre nous semble

Les *subdivisions* de clans portent aussi des noms de *Bibi wa za mani,* qu'on a voulu honorer en perpétuant leur nom.
Ce nom est précédé de l'expression *Wa le Kwa,* les descendants.

En voici quelques-unes.

1. — WATEMEKWIRA :

a) Walekwa *M' Gongosi.*
b) » *Bwende : bw ende* est la banane mûre, que l'ancêtre aimait
c) » *Lu Sere* : du nom d'un arbre
d) » *N' Gonzo* : la grande patate
e) » *Lu Bumu* : espèce de grand serpent

2. — WA-KUMBAYE

a) Walekwa *I lamba. I lamba,* le lac : l'ancêtre faisait son champ autour d'un petit lac,
b) » *Chenge :* un arbre ; l'ancêtre se disputait pour avoir cet arbre
c) » *N' ziwa* : l'ancêtre n'entendait pas bien
d) » *Misagudci. Chagua,* choisir : l'ancêtre choisissait
e) » *M' Widu,* un insecte : l'ancêtre en mangeait

3. — WA-NYAKOROKA.

a) Wa lekwa *Kaloa* : pot de terre encore mouillé (pas encore séché) ; l'ancêtre aimait à s'en servir
b) » *Ma Hemba,* cette ancêtre se disputait autour du sorgho *u hemba,* en bouillie, *ma hemba*
c) » *Lu fumu,* espèce de serpent [1]

4. — WA-HAFIGWA

a) Wa lekwa *lu m' heza. M' heza* : sésame : L'ancêtre se disputait au sujet du sésame
b) » *M' Widu :* (voir plus haut)

I. On appelle *m' longo* le nom qu'on hérite de son père, qui se transmet dans la ligne paternelle. Ce mot s'emploie aussi dans le sens de manière de parler propre à quelqu'un, car il vient de *Ku longa* qui signifie l'action de parler.

---

1. *fumu* signifie en général *le Chef, le sorcier* ou *magicien* ; *lu* est l'article augmentatif. En plusieurs régions africaines on croit à la métempsychose de certaines gens en *boas.* (Note du P. Tastevin).

A chacun de ces noms correspond un tabou, *mw iko*, c'est-à-dire une défense de manger d'un certain aliment.

2. Il y a deux sortes de *longos* : a) ceux qui coïncident avec le nom de l'animal ou de l'être tabou ; b) ceux qui en diffèrent. On ne voit pas la connexion entre le longo et l'iko pour cette deuxième catégorie ; aussi les noirs eux-mêmes hésitent-ils à se prononcer là-dessus.

3. Le *longo* se transmet de *père* en *fils*, ainsi que l'*iko*. Garçons et filles observent scrupuleusement ce dernier. En conséquence on peut affirmer que l'ancêtre qui a reçu le *longo* accompagné de l'*iko* était un homme mâle. Aussi les mots *longo*, *père* et *mw iko* sont-ils corrélatifs, en ce sens que qui prononce *longo* pense tout de suite au *père* qui l'a porté et à l'*iko* correspondant. A tel point que si nous autres nous disons aux noirs que nous n'avons pas d'iko, ils nous demandent immédiatement : « Mais alors, vous n'avez pas de longo ? pas de père ? »

4. *Origine*. Il semble, — même à plusieurs noirs — que l'ancêtre, aura reçu d'un guérisseur son nom *longo* avec l'iko correspondant, c'est-à-dire que le ganga lui aura interdit de manger des viandes, ou des herbes etc., qu'il croyait avoir été la cause de la maladie de son client, et lui aura imposé l'obligation de porter le nom de cet aliment. Quel pouvait être le genre de cette maladie ? Personne ne peut plus nous renseigner ? « C'est trop loin, trop ancien ! » nous dit-on. Il semble cependant, à juger d'après l'*iko*, que c'étaient pour la plupart des maladies d'estomac.

Encore aujourd'hui, le ganga impose parfois, après avoir guéri une maladie, un nom nouveau à son patient avec défense de manger de quelque aliment.

5. Aucun noir n'oserait transgresser son *iko*, de crainte d'encourir *gonj wa m' baya* « une maladie mauvaise » : boutons, bubons, et même la lèpre ; ou encore de peur de perdre ses dents. L'état de maladie causé par la transgression de l'iko s'appelle *ka m' bulira*, le fait d'être contaminé, ou endommagé.

De bonne heure le *père* ou la mère enseignent à leur enfant quel est l'*iko* de sa famille paternelle. Celà ce fait chaque fois que l'occasion se présente, par exemple quand on tue une chèvre, ou qu'on ramène de la chasse une tête de gibier.

Voici quelques exemples de *longos* avec l'*iko* correspondant.

D'abord ceux où le longo a la même forme que l'iko.

M' LONGO	*Mw iko* correspondant
1. M'BWIGU	L'animal qui s'appelle m' bwigubwigu.
2. N'GAZI	Les fleurs d'une sorte d'herbes. Défense en outre de manger ce qui a été cuit dans un vase malpropre
3. LU GOME	Le rat domestique
4. N' HONGOLO	L'antilope *polu ou tongolo* « Bos elaphe canna » (P. Sacleux)
5. KU M' BULU	La patate ou le manioc qui a été coupé avec une houe de fer neuve *ku m' bulu*
6. MW EHA	L'animal *mw eha* qui ressemble au renard
7. MA HANGA	L'animal *m'hanga*
8. NYA TOMA	L'arbre *Nya toma*
9. MENDA	L'herbe : *nya menda*
10. M' KUWI	L'antilope *m'kuwi* ou funo. « Céphalophe de Natal » (P. Sacleux)
11. FUNGO	L'animal fungo qui ressemble au chien
12. M'HALE	Le petit animal *m'hale*

Voici au contraire des *longo* auxquels correspond un *iko* sans relation apparente avec le nom.

M' longo	Signification	M' wiko
13. Ngwiba	? [1]	léopard, chat sauvage et tous les petits animaux dont la viande est encore trop tendre *mi bofu*
14. Nya n' gwa	?	léopard
15. Lwiko	la cuiller à tourner le gali ou bouillie de maïs	la queue de mouton
16. Si mw ali	*si* : pas, *mw' ali* : fille nubile ou garçon pubère	antilope : *m' bala* « Tragélaphe des bois » (P. Sacleux)
17. Mwi-longo	pluriel de M' longo	le chien (voir *fungo* : *fu n' go* analogue à *lo n' go*
18. Ka pwani	*ka*, celui (le), *pwani* : à la côte	les animaux *fuko*, *m' hanga*, et les *bofu*
19. Ku wera	*u wera* : riz, maïs ou sorgho vanné	antilope *m' bawala*. « Aepyceros melampus » (P. Sacleux) et une sorte d'oiseau *vi dagalo*
20. Nya zuni	?	la pintade kanga et le m' bala (tragélaphe des bois)
21. Mwene Kando	*Mw ene* : le chef, le grand ; *Kando* : la terre, le sol : le chef du pays	
22. M' hazi	*m'hazi* : l'héritier	les animaux *mi bofu*, et boire d'une citrouille à long goulot
23. Ma seto	*i seto* : l'espace de temps plus ou moins long où l'on dort	les œufs
24. Songuondo	l'homme fort, solide	manger d'une chèvre dont on n'a pas coupé les pattes avant de la dépecer.

1. *N' go*, *n' gu*, *n' gwe*, désigne en plusieurs dialectes le léopard (Note du P. Tastevin).

M' LONGO	SIGNIFICATION	MW IKO
25. NYA N GALI	mot à mot, celui de la bouillie, sorte d'arbre	*mi bofu* et chèvre tachetée
26. MO N'GO	Celui (de) la force (P. Tastevin)	l'estomac de chèvre, de mouton, d'antilope
27. M' ZIGULA	*ku zigula* : l'action de mettre à l'usage « consacrer »	Tout ce qui a été cuit dans un pot encore neuf, dans lequel on n'a pas bouilli de l'eau préalablement, pour enlever l'odeur de l'argile
28. M'LOMBO	*ku lombo* : l'action de fondre quelque chose, de la rendre liquide	les petits oiseaux
29. MW ANDA	le commencement	petit estomac de chèvre, mouton, antilope
30. M' GWENO	?	*mi bofu* et un petit animal appelé *i dzun gwa* (comme un rat) qui ressemble au rat
31. NYA GASI	*n'gasi* : la perle	tous les petits oiseaux
32. NYA N DULI	*ku dulika* : l'action de descendre	les singes
33. N' GOKA	*ki m'goka* : changer	le cochon sauvage
34. MEGWA	j'ai reçu (on m'a donné)	le foie de chèvre ou de poule
35. MU YA VIFA	?	le léopard, et une espèce d'oiseau
36. M' KUNDI	sorte d'arbre	tous les petits oiseaux

La femme doit observer l'*iko* de son *mari* ; celui-ci l'en informera lors de son mariage.

Quand on a mangé de son *iko*, sans le savoir, on peut aussi bien en être contaminé ou puni. Voilà pourquoi dans les maladies de la peau on essaie toujours la *dawa ya mw iko*, le remède de l'*iko* appelé aussi *M' zi gula*, le sacré.

6. Le *longo* est un nom d'honneur ; on s'en sert pour se saluer. « *Eh Kapwani !* » — « *Eh Mongo !* » Celui qui est salué par son *longo* répond par le *longo* de celui qui le salue ; si l'on veut y mettre plus d'honneur, on ajoute le terme *Mw' ana* l'enfant. « Eh ! Mwana Ka Pwani ! » — « Eh ! Mw ana Mongo » : Eh ! l'enfant des Ka Pwani, etc...

7. On connaît un *dawa*, des remèdes, pour relever de l'*iko*.

a) Un noir m'a affirmé (c'est un cas unique) que lui n'avait pas d'iko. « Il était comme un Européen », suivant son expression. Il mange de tout ce qui est mangeable sans exception, « parce que son *grand' père* a reçu d'un *ganga*, un *dawa* qui l a relevé de l'iko lui et sa postérité. »

b) Il existe un autre *dawa* pour se *préserver* du mauvais effet de l'iko, au cas où on l'aurait transgressé inconsciemment. Le *ganga* cuit un morceau de l'aliment défendu avec plusieurs herbes, le mélange avec de la bouillie de *lezi*, et de l'intérieur de la hutte, il le passe à son client qui est à l'extérieur, par le trou que les poules ont coutume de creuser sous les parois de la case.

c) Un autre *dawa* annule ou neutralise le mauvais effet de la violation de l'iko ; c'est le *dawa ya m' zi gula*. Le ganga cuit à l'eau la viande de l'aliment iko avec des herbes et des racines appropriées ; et le malade boit ce bouillon. Puis d'autres herbes sont réduites en cendre, et mélangées avec de l'huile de ricin ; et le ganga s'en sert pour oindre les parties malades.

On n'a pas d'autre culte pour l'animal tabou : on le poursuit, on le tue et on échange sa viande pour un autre aliment, sans craindre la mauvaise maladie.

Albert Fuchs,
des Pères du Saint-Esprit.

Les Conditions de travail de la femme dans les pays de colonisation

---

La question de l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, a été inscrite à l'ordre du jour de la XVIIIe session de la Conférence Internationale du Travail (Genève 1934), pour une première discussion.

*La Commission missionnaire de l'*Union Catholique d'études internationales *en a entrepris l'étude, en ce qui regarde les territoires coloniaux, où la suppression de ce genre de travaux n'est pas encore complètement réalisée. Mais il lui a semblé que l'interdiction projetée soulevait un problème beaucoup plus vaste, celui des* Conditions du travail de la femme dans les pays de colonisation.

*Voilà pourquoi l'*Union Catholique d'études internationales *a pris l'initiative de la pétition qu'on lira ci-dessous et qu'ont signée avec elle, plusieurs grandes Associations internationales et nationales.*

Elle a été envoyée, en date du 23 mai 1934, à :

Monsieur le Président de la XVIIIe Session de la Conférence Internationale du Travail.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Conférence internationale du Travail s'apprête à examiner en première discussion, au cours de sa 18e session, la question de l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, en vue d'en assurer, partout, la complète interdiction.

Les Associations soussignées se réjouiront hautement de voir pareille mesure définitivement adoptée, après avoir été étendue aux pays coloniaux et aux travailleurs de couleur, car, à leurs yeux, les raisons qui font prescrire cette interdiction ont pareille valeur pour toutes les femmes, quelle que soit la race, quelque soit le pays auxquels elles appartiennent.

Les travaux souterrains des mines, en effet, sont particulièrement pénibles. Ils réclament un grand déploiement de force et s'accomplissent dans des conditions d'hygiène qui exigent une résistance et une endurance éprouvées. Il nous paraît indispensable de les rappeler : éclairage insuffisant, humidité, température élevée, étroitesse des chantiers, raréfaction de l'air respirable, présence de gaz dangereux, poussières dégagées aussi bien de la houille que des minerais divers, périls particuliers d'accidents, nécessité de travailler en vêtements sommaires. Tous ces dangers physiques s'accompagent, pour la femme, des périls moraux souvent les plus graves.

Tels sont les principaux motifs qui ont déterminé les États industriels à réaliser l'unanimité au sujet de cette interdiction, ainsi devenue une sorte de droit commun, après avoir été, en raison de sa nécessité et de son urgence, l'un des premiers objectifs de l'intervention du législateur dans les conditions du travail.

Le projet de convention qui va être discuté prend, aux yeux des Associations soussignées, une importance et une valeur spéciales parce que celles qui vont en bénéficier sont surtout des femmes appartenant à des races de couleur et non européennes, jusqu'ici généralement laissées en dehors de la protection légale du travail. Il convient de voir, dans ce fait, la manifestation publique des principes qui régissent l'Organisation internationale du Travail. Celle-ci va proclamer, une fois de plus, que, pas plus pour la femme que pour l'homme, le travail ne saurait être assimilé à une marchandise et déclarer, équivalemment, qu'elle reconnaît et protège aussi en elle la dignité de la personne humaine, avec toutes les conséquences individuelles, familiales et sociales que cette dignité comporte.

Mais, la question soulevée par la convention qui va être adoptée n'est qu'un aspect d'un problème beaucoup plus vaste, celui de *l'ensemble des conditions de travail de la femme, dans les pays extra-européens et singulièrement, dans les pays de colonisation et de protectorat, ainsi que dans les territoires sous mandat.*

De ce problème, personne, aujourd'hui, n'ignore la gravité, car il est de notoriété publique que les conditions de travail dont nous parlons, en particulier dans les contrées où sévit encore le régime de la grande polygamie, ont les conséquences morales et sociales, les plus désastreuses. Ces conditions sont devenues, de l'aveu de nombreuses compétences, un obstacle à la mise en valeur de ces territoires, dont elles empêchent le développement économique normal, parce que la possibilité ne s'y rencontre

pas d'y trouver en quantité suffisante une main-d'œuvre qualifiée et d'y établir l'institution familiale sur des bases favorables à l'accroissement de la population.

Déjà, les Associations soussignées ont été heureuses de voir le Bureau international du Travail, dans la lettre de convocation à la présente Conférence, rappeler aux États membres de l'Organisation une résolution adoptée par la Conférence en 1927. Aux termes de cette résolution, « la Conférence attirera l'attention des membres de l'Organisation qui sont chargés d'administrer des colonies ou des territoires sous mandat, sur l'intérêt qu'il y aurait à comprendre dans leurs délégations, des représentants des travailleurs de ces colonies ou territoires, en particulier, lorsque des questions affectant leurs conditions de travail figurent à l'ordre du jour de la Conférence ». Mais les dites Associations émettent encore le vœu, qu'après l'adoption de la Convention qui va venir en discussion, la Conférence soit saisie de *l'ensemble du problème des conditions du travail de la femme dans les pays de colonisation.*

Nous connaissons trop l'esprit de justice, et de générosité qui, depuis ses origines, anime l'Organisation internationale du Travail, pour n'être point persuadés qu'elle s'emploiera à nous donner satisfaction et que, par ses soins, ces problèmes seront mis à l'étude sans tarder.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Union Catholique d'Etudes internationales, Fribourg (Suisse).

Association Catholique internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille, Fribourg (Suisse)

Caritas Catholica, Vienne (Autriche).

Union Catholique internationale de Service social, Bruxelles (Belgique).

Union internationale des Ligues Féminines catholiques, Utrecht (Hollande).

Commission permanente des Semaines sociales d'Espagne, Madrid.

Union d'Etudes des Catholiques sociaux de France, Paris.

Les Œuvres Sociales féminines chrétiennes de Belgique, Bruxelles.

The Catholic Council for international relations, Londres.

CHRONIQUE

Société des Nations et Problèmes Missionnaires

I — Au Comité de la Traite des Femmes

C'est aux délibérations de la Conférence internationale du Travail qui a tenu, à Genève, en juin, sa 18e session que nous nous proposons de consacrer une bonne partie de cette chronique.

Nous analyserons d'abord toutefois, et seulement pour l'essentiel, les travaux de la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse qui se divise elle-même en deux Comités distincts : le Comité de la traite des femmes et des enfants et le Comité de la protection de l'enfance. Elle a pour président M. Carton de Wiart, minis-d'État du Royaume de Belgique, catholique notoire et connu.

M. Carton de Wiart n'est pas le seul catholique qui fasse partie de cette commission comme délégué gouvernemental. Avec lui, il faut citer : M. Isidore Maus, expert technique,(Belgique), Mlle Chaptal, conseillère technique,(France), la princesse Giustiniani-Bandini déléguée adjointe, (Italie) etc... Au Comité de la traite son également représentées par des assesseurs deux grandes organisations catholiques internationales : l'Union internationale des Ligues féminines catholiques, dont la déléguée est Melle Lavielle, (France) et l'Association catholique internationale des Œuvres de protection de la Jeune fille, dont la déléguée est Mme de Diesbach (Suisse). A la session d'avril 1934, il a été aussi fait appel au concours du R. Père Robert, de la Société des Missions étrangères de Paris, comme représentant des Missions catholiques.

Sa présence à cette session, qui a duré du 4 au 17 Avril, est une preuve de l'intérêt qu'attache la Commission tout entière au concours des missionnaires pour contribuer à la repression de la traite. C'est d'ailleurs de la coordination des efforts des gouvernements de l'Orient dans la lutte contre la traite et des moyens propres à assurer une aide

financière et la protection nécessaire aux femmes abandonnées, de nationalité russe, qu'il a été surtout question au Comité de la traite. Celui-ci s'était au préalable documenté par la voie d'une enquête à laquelle les Missions catholiques avaient été spécialement priées de fournir leur contribution de renseignements et de suggestions.

Les principales décisions prises ont été les suivantes :

— Établissement, en Orient, soit d'un agent permanent, soit d'un agent avec une mission limitée de quelques mois, ayant pour tâche de rendre plus facile, entre les autorités centrales des pays d'Orient, l'échange des renseignements nécessaires à leur action répressive de la traite.

— Demande au Conseil et à l'Assemblée de la Société des Nations d'une subvention à accorder à l'Office Nansen pour les réfugiés, destinée à permettre à cet organisme de prendre au moins les premières dispositions propres à assurer l'assistance nécessaire aux femmes russes qui se trouvent en Extrême-Orient.

— Organisation et développement d'une coopération plus étroite entre les fonctionnaires chinois et les autorités des concessions étrangères en Chine, ainsi qu'entre ces fonctionnaires, ces autorités et les missions religieuses ou les sociétés privées, pour assistance et secours aux victimes de la traite ainsi que pour diffusion dans les masses populaires de l'enseignement de l'hygiène et de l'éducation morale [1].

On notera au passage, les très beau rôle réservé aux Missions religieuses par la Commission, ainsi que l'importance du concours qu'elles peuvent apporter à une œuvre d'assainissement moral dont tout le monde sait qu'elle est de première nécessité. Il y aurait lieu de présenter, du très délicat problème de la traite des femmes et des enfants, pour autant qu'elle sévit dans les pays de mission, une étude d'ensemble, inspirée des conclusions des enquêtes dont l'initiative revient à la Commission consultative dont nous signalons les derniers travaux. Nous l'essaierons quelque jour, si les circonstances s'y prêtent. Qu'on retienne du moins qu'un effort international contre ce fléau social est entrepris et que les Missions catholiques viennent d'être conviées à y collaborer.

---

1 Sur toute cette affaire, voir le *Résumé mensuel des Travaux de la Société des Nations*, volume XIV, N° 4, Avril 1934, p. 107, Publications de la Société des Nations.

II. — LE RECRUTEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE INDIGÈNE

Nous avons déjà averti nos lecteurs que la Commission d'experts en matière de travail indigène qui se réunit à Genève au Bureau international du Travail, avait commencé l'examen des méthodes de recrutement et d'engagement des travailleurs indigènes, en vue de préparer l'élaboration d'une réglementation internationale de ce recrutement [1]. C'est tout le problème, fort complexe, des contrats à long terme qui a été ainsi posé à la commission, lors de sa quatrième session, qui eut lieu du 27 octobre au 2 novembre 1932.

Mais il est apparu qu'il était trop vaste pour être embrassé en une seule étude. C'est pourquoi le Conseil d'administration du Bureau international du travail, au cours de sa 64e session, en octobre 1933, a décidé de ne faire figurer à l'ordre du jour, de la Conférence internationale du Travail de 1935, pour première discussion, que la seule question du « recrutement de la main d'œuvre dans les colonies et dans les autres territoires à conditions de travail analogues ».

Le moment semble propice pour la réglementation envisagée. En effet, en raison de la crise, nombre de plantations et diverses catégories de mines n'ont plus éprouvé les mêmes besoins de main d'œuvre ; dès lors le recrutement de celle-ci a commencé de s'effectuer d'une manière plus normale, c'est-à-dire sans que fut exercée sur les indigènes, une pression aussi forte. C'est là un concours de circonstances dont il a paru bon de profiter, afin de régulariser le régime du recrutement, avant la reprise économique qui ramènera une demande pressante de main d'œuvre et durant la période que nous traversons encore, au cours de laquelle ont été déjà supprimés parce que devenus inutiles, divers organes de recrutement.

Très divers sont les moyens auxquels ont recours les employeurs pour recruter la main d'œuvre dont ils ont besoin. Parfois, mais très rarement, ils s'adressent aux fonctionnaires coloniaux ; le plus souvent, ils demandent le concours des chefs indigènes, ou de professionnels de ce genre d'embauchage. On voit aussitôt à quels graves abus peut conduire et a conduit fréquemment pareil système. Reste le recrutement effectué par des agents patronaux qualifiés ou par les travailleurs eux-mêmes, à leur retour dans leurs foyers, après une période de service, ou à l'occasion d'un congé. Il présente de sérieux avantages.

---

1. *Etudes Missionnaires*. Tome 1. N° 1 janvier-mars 1933, p. 66

Mais on conviendra aisément que, quelque soit le mode adopté, les gouvernements coloniaux ne peuvent le laisser en usage sans le surveiller dans son application et sans le soumettre à leur côntrôle. Tous les problèmes d'ordre moral et social qui se sont posés, à l'occasion de la réglementation du travail forcé ou obligatoire se retrouvent, quand il s'agit du recrutement des travailleurs libres. On ne peut les laisser embaucher par quiconque, sans sauvegardes pour eux, sans qu il soit tenu compte de certains facteurs démographiques. Le bien fondé d'une réglementation n'est donc pas douteux. Les Missions catholiques ne peuvent que la souhaiter pour les raisons mêmes qui leur ont fait désirer qu il fut mis fin aux abus qu'entraînait le travail forcé ou obligatoire, prescrit et imposé par la puissance publique. Il y a donc lieu pour elles de suivre de très près les travaux préparatoires aux débats qui auront lieu à Genève en 1935 et de se mettre à même de faire connaître d'une manière ou d'une autre, leur point de vue, quant aux mesures à adopter ou à proscrire.

Le recrutement des travailleurs indigènes pour le travail libre intéresse au plus haut point la vie sociale indigène, puisqu'il atteint la famille et par répercussion, la vie religieuse des nouveaux baptisés et l'instruction des catéchumènes et des néophytes. Il peut ruiner une chrétienté naissante, en lui enlevant ses meilleurs éléments ; il peut briser net l'essor d'une chrétienté déjà formée en la privant d'une partie de sa jeunesse. Le missionnaire n'a qu'à se souvenir de ce qui se passe ailleurs qu'en pays de mission, pour comprendre que le recrutement de la main d'œuvre est plein de périls pour l'évangélisation. Combien, en vieille terre chrétienne, abandonnent leur foi et leurs pratiques religieuses ou sont les victimes de l'inconduite morale, simplement parce qu'ils ont cessé d'être solidement insérés dans un cadre social propice à leur persévérance.

L'indifférence, voire l'irreligion ouvrière ont souvent leur excuse dans le passage du travail des champs au labeur industriel. Quant à l'embrigadement dans les formations socialistes ou communistes, on n'ignore pas que la rupture avec le milieu natal et traditionnel, le favorise singulièrement.

Ces explications achèvent de donner leur prix aux récentes délibérationx de la Commission d'experts en matière de travail indigène qui a tenu sa cinquième session, au Bureau international du Travail, du 30 avril au 5 mai 1934 [1]. Elle fut présidée par M. le Dr Albrecht Gohr, (Bel-

1. Sur cette session, voir *Informations sociales* du Bureau international de travail, N° du 21 mai 1934, p. 286.

gique) ; la France y fut représentée par le Gouverneur général honoraire Merlin et par M. Camille Lejeune.

Les experts ont procédé à une mise au point des recommandations qui seront soumises à la Conférence de 1935 et qui concernent le recrutement. Ils ont commencé par déclarer que le but à atteindre était « le remplacement complet du recrutement par l'offre spontanée de main d'œuvre ». Nous n'en sommes pas encore là. Il faut donc, en attendant, réglementer. Mais comment et sur quels points ?

1º L'autorisation de recruter de la main d'œuvre devrait être donnée par les gouvernements qui auraient pour rôle d'examiner, à l'occasion de toute demande qui leur serait adressée, quelles en seraient les répercussions possibles, au point de vue démographique et social. Ils pourraient même, si besoin était, « fixer un certain pourcentage de travailleurs adultes du sexe masculin, à ne pas dépasser dans les recrutements ». On saisit la portee d'une telle disposition : elle a pour but d'empêcher qu'il soit causé dommage aux collectivités indigènes, soudainement privées d'un nombre notable de leurs meilleurs membres masculins.

2º Quant à ceux qui seraient ainsi autorisés, dans ces limites, à se livrer au recrutement, voici ce qu'en a dit la Commission :

« Les fonctionnaires ne devraient ni directement, ni indirectement faire acte de recruteurs pour les entreprises privées ; les chefs indigènes ne devraient pas être employés comme agents de recrutement ; le recrutement par les employeurs ou leurs agents devrait être réglementé et, en particulier, toute personne désirant recruter devrait être bénéficiaire d'une licence dont l'octroi serait soumis à de strictes conditions ; la méthode qui consiste à faire amener des travailleurs à une entreprise par d'autres travailleurs, pourrait être autorisée, sous certaines conditions ».

Toutes ces dispositions, qui visent toutes les catégories d'agents recruteurs sont excellentes et on ne peut qu'y applaudir.

3º Il resterait à en organiser le contrôle et à entourer le recrutement des précautions d'hygiène qu'il exige, comme aussi à poser des règles spéciales, pour le cas où les travailleurs recrutés dans un territoire donné le seraient pour être employés dans une région soumise à une autre administration.

Ce dernier point est de grosse importance. Il y aura lieu, le moment venu, d'insister pour qu'il soit paré aux très graves inconvénients que présente un recrutement qui s'accompagne de lointains déplacements et comporte,

parfois, le transport d'un contingent de travailleurs, d'une contrée asiatique dans une contrée africaine.

La note que nous analysons est muette sur un certain nombre de points dont nous espérons bien qu'ils ne seront pas passés sous silence et que les missionnaires nous sauront gré de souligner dès maintenant.

Dans quelle mesure, par exemple et dans quelles conditions convient-il que les travailleurs recrutés soient accompagnés de leur famille ? Question capitale pour les intérêts religieux, moraux et sociaux en cause, auxquels nous supposons bien que l'on saura pourvoir.

Encore, quelles règles imposer aux agents recruteurs dûment patentés ? Ne devrait-il pas leur être interdit de faire des avances d'argent à d'autres qu'aux travailleurs qu'ils auront recrutés ? Ne serait-il pas prudent de leur accorder à eux-mêmes un traitement fixe, plutôt qu'une rémunération proportionnelle au nombre des travailleurs qu'ils auront recrutés ?

La Commission de juristes et de missionnaires de l'*Union catholique d'Etudes internationales*, dont mes collègues m'ont confié la présidence et dont M. Joseph Danel, professeur à la Faculté libre de Droit de Lille assure le secrétariat, n'a pas cessé de suivre de très près, toutes ces questions. Elle a même, en cours, une enquête, dans les milieux missionnaires dont il serait à souhaiter qu'elle lui apportât de nombreux éléments d'information et des suggestions. Il lui serait ainsi possible de présenter en temps utile à la Conférence internationale du Travail de 1935, des observations pertinentes, touchant la solution qu'on peut envisager d'un problème de si haut intérêt [1].

---

1 Pour fixer les esprits et provoquer des réponses à l'enquête encore en cours, nous reproduisons ici, le questionnaire qui est en ce moment en circulation dans les milieux missionnaires.

Le Recrutement peut se définir comme *le fait de se procurer de la main d'œuvre par l'intermédiaire d'agents* qui recourent à des moyens de persuasion, tels que la propagande, l'influence des fonctionnaires de l'administration, des chefs, des notables et des commerçants, des dons ou avances en espèces, etc...

Diverses formes de recrutement : par les fonctionnaires, par les chefs indigènes, par les agents qui font métier de procurer la main d'œuvre, par les patrons ou leurs préposés, par les travailleurs ou anciens travailleurs, par d'autres moyens. Quels sont les avantages, les inconvénients, les abus de ces différentes formes de recrutement ? Mesures à prendre, pour faire disparaître ce qui prêterait à critique.

Procédés et moyens mis en œuvre pour obtenir l'adhésion des travailleurs recrutés. Comment garantir le caractère volontaire de leur enrôlement.

Quelles précautions seraient à prendre, pour éviter les inconvénients qu'un *recrutement massif* pourrait avoir pour l'organisation politique et sociale de la population, son activité économique et sa subsistance ?

Quelles précautions seraient à prendre pour la *sauvegarde de la vie fami-*

Mais la Commission d'experts en matière de travail indigène a aussi élaboré une autre série de recommandations, celles-là relatives non plus au recrutement, à ses agents et à ses méthodes, mais aux contrats de travail eux-mêmes. Voici les principales, qui forment déjà les lignes générales d'une convention.

1° les contrats de travail des travailleurs indigènes, devraient toujours êtres *écrits*, quand ils dépassent une certaine durée : six mois, par exemple.

2° ils devraient être passés *sous le contrôle de l'administration*, par exemple d'un fonctionnaire, apte à juger de leur teneur et de la liberté d'adhésion du contractant indigène.

3° Leur *durée* maximum « ne devrait pas dépasser 36 mois, lorsque le travailleur exécute son contrat dans un autre territoire que sa région d'origine et douze mois dans les autres cas ».

Suivent d'autres suggestions relatives à la résiliation des contrats, aux conditions de rapatriement des travailleurs, aux sanctions pénales à autoriser, au cas où le travailleur indigène manquerait aux engagements, qu'il a souscrits.

Cette question des sanctions pénales est fort importante. La Commission a reconnu que ces sanctions ne pouvaient être encore abolies, mais elle a estimé qu'il fallait tendre à les adoucir, dans la mesure où l'évolution des mœurs indigènes le permet. On aimera connaître ses suggestions aux gouvernements :

« L'établissement d'une distinction entre les manquements au contrat lui-même, les infractions à la législation sur l'hygiène et la sécurité et enfin, les infractions à la discipline du travail ; l'abolition des sanctions pénales pour manquement à l'exécution du contrat lorsqu'il s'agit de populations assez évoluées pour comprendre le caractère obligatoire du contrat ; l'institution d'une juridiction et d'une procédure spéciale pour juger des manquements à l'exécution du contrat ; le principe de l'admonestation des indigènes et de l'amende sans emprisonnement pour les premières infractions ; enfin, l'obligation imposée aux entreprises d'employer des pourcentages de plus en plus élevés de travailleurs avec contrats sans sanctions pénales. »

Ce texte si nuancé et en même temps si prudent fait grand honneur à la générosité et à la perspicacité de la Commission d'experts du Bureau international du Travail.

---

liale des travailleurs, de leur santé et pour les accoutumer au travail qui leur sera demandé.

Quelles conditions poser relativement au *transport* et au *rapatriement* de ces travailleurs ?

Les réponses doivent parvenir avant le 15 Mars 1935 à Mgr Beaupin, 4, rue des Fossés Saint Jacques, Paris V^e^

Leur souci des réformes nécessaires est toujours tempéré par leur connaissance des réalités. Tout en tenant compte du caractère des populations. dont ils ont pris en mains les intérêts, ils s'appliquent à faire poursuivre auprès d'elles et en leur faveur une œuvre de progrès social par la disparition des abus, qui est fondée elle-même sur un lent travail d'éducation morale. Une telle méthode est en parfaite harmonie avec la conception chrétienne de l'apostolat qui est la nôtre dans l'Église catholique. Les missionnaires ont trop protesté, pour de très justes raisons, contre les abus de maintes administrations coloniales, pour qu'ils ne soient pas des premiers à rendre hommage aux judicieuses recommandations de la Commission d'experts du Bureau international du travail, qui, tous, ayant une longue expérience de la vie coloniale, sont en droit de parler en connaissance de cause. Voilà un mouvement qui est aussi éloigné de la routine trop facile que des vues émancipatrices communistes et bolchevisantes. Tout le concours que nous lui donnerons sera un gain pour l'apostolat et pour le rétablissement, dans l'esprit des indigènes, du prestige des colonisateurs, soucieux d'équité, d'humanité et de justice.

III. — LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA FEMME DANS LES PAYS DE COLONISATION.

Cette même Conférence internationale du travail de 1935 qui aura à se prononcer, en première discussion et peut être déjà d'une manière définitive sur les recommandations que nous venons d'analyser aura aussi à voter une *Convention internationale sur l'Emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories* dont le principe et les principales dispositions ont été admises à la Conférence de 1934, qui a eu lieu, à Genève, au cours du mois de juin.

Le 18 juin 1934, en effet, par 92 voix, sans opposition, la conférence a décidé d'inscrire ce projet de convention à son ordre du jour de 1935. Il intéresse les missions, parce qu'il doit contenir une disposition spéciale qui en prescrira l'application aux territoires coloniaux.

Il s'agit, on le pense bien, d'interdire l'emploi des femmes à ces travaux souterrains qui présentent, pour elles, les plus graves inconvénients, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral et social. En fait, il s'agit de généraliser une pratique presque partout existante, même dans ces territoires. D'après les renseignements fournis par le rapport sur la question qui a servi de mémoire introduc-

tif aux délibérations de la Conférence de 1934, la situation dans les territoires coloniaux serait à peu près la suivante :

Au Congo belge, et dans les territoires sous mandat, s'il n'y a aucune réglementation prohibant l'emploi des femmes dans les mines, il est contraire aux usages en vigueur de les utiliser pour des travaux industriels de quelque nature qu'il soient.

Pour les colonies françaises, l'interdiction a été portée en Algérie, à la Guyane, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, en Indochine et en Tunisie. En outre, en Afrique équatoriale française où il existe des exploitations minières donnant lieu à des travaux souterrains, il n'est pas utilisé de main d'œuvre féminine. « L'emploi de cette catégorie de main d'œuvre, dit une note du Mémoire que nous analysons est d'ailleurs interdit dans cette colonie, même pour les travaux exécutés au titre des prestations ».

Dans les territoires qui dépendent de l'Empire britannique, on signale quelques lacunes dans la législation, mais il ne semble nullement qu'il y soit d'une pratique courante et ordinaire d'employer des femmes aux travaux miniers.

Ni dans les colonies italiennes, ni dans les colonies portugaises, il n'existe d'entreprises minières où les femmes soient utilisées. Dans les Indes néerlandaises, l'interdiction a été prononcée.

Dans l'Inde anglaise, elle ne l'est que depuis 1929, sauf pour les mines dites exemptées, c'est-à-dire pour les mines de charbon du Bengale, de Bihar, d'Orissa et des Provinces centrales, ainsi que pour les mines de sel du Pundjab. Dans ces territoires, toutefois, l'interdiction doit finir par s'appliquer progressivement au cours d'un délai de dix années qui doit prendre fin au 1er juillet 1939. La suppression de l'emploi des femmes au fond, a donc commencé de se réaliser ; elle s'accomplit même d'une manière accélérée. Çà et là, on a déjà gagné du temps sur les délais fixés.

La législation japonaise, assez compliquée et dans le détail de laquelle il serait fastidieux d'entrer, autorise, sous certaines conditions, l'emploi des femmes aux travaux souterrains, dans les mines de charbon. Mais tout d'abord, certaines mesures ont été prises en leur faveur et ensuite leur nombre depuis 1928 a considérablement diminué [1]. De 37.730 au 20 juin 1928, il est tombé à 5.516 au 1er septembre 1933.

Telle est, vue de haut, la situation dans les territoires coloniaux ou extra-européens, que la future convention contribuera à faire disparaître. Mais il est apparu à la

---

1 Sur cette question, voir la Brochure : *Emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories*. Genève, Bureau international du Travail. 1933.

Commission mixte de juristes et de missionnaires de l'*Union catholique d'Etudes internationales*, que la mesure qui sera adoptée dans un an appelait, de sa part, mieux qu'un appui moral et qu'il serait singulièrement utile, en l'approuvant, d'en dégager l'esprit.

Elle posera en effet, un précédent : les femmes qui vont en bénéficier appartiennent, pour la plupart, à des races de couleur et non européennes qui ont été jusqu'ici laissées généralement en dehors de la protection légale du travail. Cette protection va s'exercer, en leur faveur, sur un point particulier, ce qui nous apporte la preuve que l'Organisation internationale du travail professe ce principe chrétien que le travail de la femme n'est pas plus que celui de l'homme, une marchandise et aussi cet autre, non moins chrétien, qu'il faut préserver de tout dommage la femme comme l'homme, en raison de sa dignité de personne humaine, avec toutes les conséquences individuelles, familiales et sociales que cette dignité comporte, sans établir de distinction entre les races.

Mais les femmes de couleur n'ont-elles pas besoin d'être protégées par la puissance publique, contre de multiples abus, dans les pays de colonisation, pour ne parler que de ceux-là ? Le principe au nom duquel on va leur interdire les travaux souterrains dans les mines ne vaut-il pas tout autant, pour d'autres travaux, sinon aussi pénibles, du moins aussi dangereux ?

N'est-il pas de notoriété publique que les conditions de travail de la femme, dans ces pays, sont souvent des plus mauvaises et qu'elle y est traitée bien plus comme une bête de somme que comme une créature humaine ? Ce n'est pas dans cette Revue qu'il est nécessaire d'y insister car nos lecteurs missionnaires savent à quoi s'en tenir, sur le point douloureux que nous soulevons. Ceux d'entre eux qui ont eu entre les mains le numéro du 1[o] — 16 août des *Missions Catholiques*, qui renfermait le compte rendu du deuxième Congrès missionnaire national français, tenu à Lyon du 4 au 7 décembre 1932, y ont trouvé une abondante documentation sur la question qui nous occupe. Par ce Congrès, comme par une multitude d'autres témoignages, la preuve est faite que, tant que la femme païenne ne sera pas libérée des dures conditions de vie qui pèsent sur elle, l'apostolat missionnaire sera très entravé et ne cessera de se buter, là où par exemple, sévit la grande polygamie, à un obstacle presque invincible.

La grande polygamie n'est pas autre chose, dans bien des cas, qu'une exploitation de la main d'œuvre féminine, au profit d'un riche propriétaire. Elle a en outre le très grave inconvénient de créer, pour bon nombre de jeunes

gens, dans un territoire donné, une impossibilité à fonder un foyer et une famille. Il en résulte, pour finir, un manque permanent d'accroissement normal de la population indigène qui rend fort difficile la mise en valeur de maints territoires. Dénoncée par les missionnaires comme un fléau social, la grande polygamie reste une des formes subsistantes de l'esclavage. Sur le terrain : protection du travail féminin, sans parler des autres, il est donc normal de la dénoncer et possible de l'atteindre.

Telle est la suite de raisonnements qui a conduit la Commission mixte de juristes et de missionnaires de l'*Union catholique d'Etudes internationales* à prendre l'initiative de la Pétition adressée à M. le Président de la XVIII[e] session de la Conférence internationale du Travail qui n'était autre que M. Justin Godart, sénateur du Rhône. On a lu plus haut ce document, envoyé à Genève, le 23 mai 1984 et distribué aux delégués qui ont participé à cette session. Après avoir approuvé le projet de convention sur l'emploi des femmes aux travaux souterrains, dans les mines de toutes catégories, il passe du particulier au général et demande que la Conférence soit saisie un jour, après étude préalable, de tout l'*ensemble du problème des conditions de travail de la femme, dans les pays de colonisation.*

Nous n'attendons pas, on le pense bien, un effet immédiat de cette démarche. Mais il fallait la faire, en vue d'alerter l'opinion, de faire entendre à Genève la voix autorisée des Associations catholiques que préoccupe la question et dont plusieurs sont des organisations féminines internationales de tout premier plan[1]. Les États membres de la Société des nations se sont engagés, par l'article 23, paragraphe 6, du Pacte à « assurer le traitement équitable des populations indigènes, dans les territoires soumis à leur administration ». Ce n'est pas autre chose que cet engagement, avec les suites qu'il comporte qui vient de leur être rappelé, par la Pétition que nous venons de commenter.

IV. — LA CHINE ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Traitant, ici même, il y a trois mois, de la *collaboration technique entre le Chine et la Société des Nations,* nous en avons donné une vue d'ensemble qu'il y a lieu de complèter sur deux points[2] :

1. Une organisation protestante, Le Comité français de *l'Alliance universelle pour l'Amitié internationale par les Églises,* a également donné son adhésion à ce document. Sur la question de la grande polygamie, que nous soulevons au texte, voir J. Wilbois : *La Femme indigène en Afrique équatoriale,* Chronique Sociale de France, juillet 1934, et son livre, *Le Cameroun,* publié chez Payot, en vente, 30, rue Lhomond, Paris-V[e].

2. Voir *Etudes missionnaires* T. 11, N° 2, Avril, Juin, 1934, p. 138.

Nous avons signalé la résolution présentée par le délégué gouvernemental chinois M. Scie-Kon-Fa, à la Conférence internationale du Travail de 1933, qui avait pour but d'obtenir que le Conseil d'administration du Bureau international du Travail fut chargé d'étudier les mesures à prendre, pour que les entreprises établies dans les concessions, territoires à bail ou tous autres territoires à régimes spéciaux, se conforment désormais à la réglementation chinoise du Travail. Nous avons dit ensuite que cette résolution, mise aux voix, n'avait pas réuni le quorum et n'avait pu, en conséquence, être adoptée.

Cette année, le délégué gouvernemental chinois, M. Li-Ping-Heng est revenu à la charge, pour cette même affaire, au cours de la discussion du Rapport du Directeur du Bureau international du Travail. Cette intervention s'est produite à la séance du matin, le mercredi 13 juin. Du résumé qu'en a donné la revue : *Les Informations sociales,* nous détachons ce passage :

Le Gouvernement chinois s'efforce d'améliorer la situation de la classe ouvrière en organisant le placement des travailleurs, en développant le système routier, et en donnant de l'extension à de grandes entreprises industrielles et agricoles. Diverses mesures législatives tendant à protéger les travailleurs ont été votées ou sont projetées. Le gouvernement s'est attaché particulièrement à faire appliquer la loi ouvrière de 1929. Il s'efforce, notamment, d'organiser un système d'inspection du travail. Des progrès appréciables ont été réalisés dans cette voie. Ils eussent été plus grands si le régime des concessions étrangères n'avait pas restreint l'application de la législation ouvrière chinoise. En effet bien que ces concessions soient situées sur le territoire chinois, leurs administrateurs refusent de laisser les inspecteurs du travail chinois appliquer la législation chinoise aux usines situées dans les concessions.

A la suite de cette déclaration, M. Li-Ping-Heng a fait appel à nouveau au Bureau international du Travail pour qu'il intervienne auprès des gouvernements intéressés.

Le vendredi 15 juin, à la séance de l'après-midi et toujours au cours de la discussion du Rapport du Directeur, le délégué ouvrier chinois, M. An-Fu-Ting a tenu un langage analogue à celui de son compatriote, le délégué gouvernemental. Il a protesté contre l'extension du régime de l'exterritorialité au domaine de la législation sociale. C'est bien là, en effet, qu'est la question et nous souhaitons la voir discutée, à fond, quelque jour, entre juristes compétents.

En attendant, nous enregistrons le fait de ces protestations renouvelées, ainsi que l'annonce, datée du 31 mai 1934, de la ratification, par le gouvernement chinois, de la convention concernant l'application du repos hebdomadaire dans les Établissements industriels [1]. Nous notons

1. *Informations sociales* du B. I. T. N° du 25 Juin 1934, p. 480, 497 et 505

aussi que M. Butler, Directeur du Bureau international du Travail, dans sa réponse aux deux délégués chinois a déclaré « qu'il avait conscience des difficultés que rencontre le gouvernement chinois au sujet de l'inspection des usines ». A son avis, c'est en se plaçant sur le terrain social, plutôt que sur le terrain politique, que l'on réussira à les aplanir. Il a promis, pour finir, de prêter ses bons offices et ceux du Bureau, pour aider à trouver une solution équitable et amiable au problème posé [1].

Nous avons donné aussi, il y a trois mois, quelques indications sur la *Commission nationale chinoise de Coopération intellectuelle* et sur les premières manifestations de son activité. Un rapport, daté du 8 juin nous a apporté, de cette activité, un tableau très complet et fort intéressant, pour la période de juin 1933 à mai 1934.

La Commission, qui a pour président M. Wu Shi-Fée et pour secrétaire général M. Hoshien Tchen, a désigné parmi ses membres, un Comité exécutif et un secrétariat. Elle publie désormais un périodique qui porte ce titre : *Quaterly-Bulletin of Chinese Bibliography*, dont nous avons reçu, comme président de la Commission catholique de Coopération intellectuelle de l'*Union catholique d'études internationales*, le premier numéro, très intéressant et très riche d'indications bibliographiques.

La Commission a commencé une enquête détaillée sur les institutions intellectuelles en Chine, ce qui l'a mis en correspondance et en relations avec cinq cents d'entre elles. Cette documentation va lui permettre de préparer la publication d'un « Répertoire des Institutions intellectuelles de Chine » qui, d'abord rédigé en chinois, paraîtra ensuite en anglais et en français

Signalons la place que la Commission réserve, dans ses préoccupations, à l'art populaire et à la musique. Elle veut en effet créer à Shanghaï une Commission nationale et un musée d'art populaire et elle a déjà fait des démarches tant dans la Chine du Nord que dans celle du Sud, pour rassembler des objets propres à être conservés dans ce musée. Voici le passage du rapport qui concerne la musique :

L'ancienne musique chinoise, grâce à sa valeur artistique et à la variété de ses instruments, jouait un rôle important dans la culture et la vie sociale des chinois d'autrefois. Sous le patronage du « Che Kiai Cheu » qui a réuni et exposé, à son siège, à Shanghaï, une collection d'instruments anciens et qui a groupé des musiciens de talent, pour maintenir en Chine l'ancienne tradition musicale, nous avons organisé, de temps en temps, des concerts de musique ancienne qui ont été appréciés par nos compatriotes aussi bien que par les étrangers.

1. *Informations sociales*, N° du 2 juillet, p. 11.

Nous mentionnerons aussi un « projet d'organisation d'une école internationale à Shanghaï, qui à la date du 4 mai, où fut achevé le rapport que nous analysons, était à l'étude. Et nous citerons encore cette phrase que nous détachons des conclusions du travail de M. Hoshien Tchen :

« Nous sommes convaincus que nous aurons à remplir un rôle spécial dans l'œuvre de la coopération, car la civilisation chinoise possède un aspect qui lui est propre, indépendant et plus original que celui des civilisations occidentales. »

La formule apparaîtra, sans doute , quelque peu ambitieuse. Elle n'en exprime pas moins la tendance et l'esprit d'une initiative qu'il y a lieu de suivre et qui marque une volonté de liaison et d'échanges intellectuels avec l'Occident.

E. BEAUPIN,
Directeur du Comité catholique des Amitiés Françaises.

---

1. La commission nationale chinoise de coopération intellectuelle a son siège : 1836, Avenue Joffre, Shanghaï, Chine. La Commission Catholique de coopération intellectuelle s'est fait un agréable devoir de lui envoyer les publications de *l'Union Catholique d'Etudes Internationales*, entre autres, les compte-rendus des *Semaines catholiques internationales* de Genève.

Nous signalons aussi que le *Congrès international du Cinéma d'éducation et d'enseignement*, qui s'est tenu à Rome, du 12 au 15 avril 1934, a voté une résolution (Section 3 : le Cinéma et la vie des peuples), qui intéresse tout spécialement les missions. Cette motion qui porte ce titre : « Problème du cinématographe, en présence de la diversité des mentalités et des cultures » est ainsi libellée :

Le Congrès,

reconnaît la très grande importance des problèmes que soulève la diffusion du cinématographe, en présence de la diversité des mentalités et des cultures.

estime qu'il est essentiel de veiller à ce que les films propagés dans différents pays ou régions ne puissent y exercer une influence pernicieuse et y répandre, d'un peuple à l'autre, des conceptions erronées, quant au caractère des civilisations.

considère par contre que le rôle du cinématographe, en présence d'un tel problème, doit être de favoriser le déveloloppement de la culture propre et la conservation des traditions des peuples intéressés, et en même temps, de faciliter leurs échanges intellectuels avec les autres peuples, de même que leur mutuelle compréhension,

prend acte des exposés présentés par l'Institut international du cinématographe éducatif, et desquels il résulte que les enquêtes en cours ont déjà produit d'intéressants résultats,

émet le vœu que ces enquêtes soient poursuivies et que leurs résultats reçoivent une large publicité,

apprécie le concours précieux de toutes les bonnes volontés qui se sont offertes et notamment celles des missionnaires éducateurs et des organisations laïques à but social et scientifique,

considère que ces concours doivent être encouragés et émet le vœu de voir s'établir une liaison étroite et continue entre ces œuvres et organisations d'une part et l'Institut du Cinéma éducatif, d'autre part.

Nous reviendrons sur ce congrès et sur cette résolution.

BIBLIOGRAPHIE

Essai de Bibliographie Missionnaire et Historique de Langue Française[1] (1924-1934)

II. — *ÉGLISES PARTICULIÈRES*

§ 7. AFRIQUE

1. GÉNÉRALITÉS

R. ALLIER. *La race nègre et la malédiction de Cham. Cahiers missionnaires*, N° 16 (protestant).

M. BESSON, *Précurseurs et pionniers de l'Expansion française en Afrique. Captifs chrétiens et Frères de la Merci.* Afrique française, juin 1930.

F. J. BOWEN. *La question de l'école en Afrique britannique.* R. H. M., juin 1931, p. 263-274.

BRIAULT, S. S. *Polythéisme et Fétichisme.* Paris. Bloud. 1929.

A. BROU, *Le prophétisme dans les missions protestantes d'Afrique.* R. H. M. mars 1931, 71-85.

CHAILLET (Pierre), S. J. *Afrique. Souvenirs et leçons*, préface par Mgr Leynaud. 10 × 28, 126 p., 150 héliogr., cartes. Paris, Dillen, 1931.

P. P. CHARLES, S. J. *Missionnaires et administrateurs en Afrique.* R. Auc. 1930, p. 52-56.

Idem. *La question des noirs et le Catholicisme.* (B.U.M.C., janvier 1926.)

Idem. *Races maudites*, dans l'*Ame des peuples à évangéliser.* Louvain. 1928.

ABBÉ A. CORMAN. *Missions catholiques et protestantes en Afrique.* (B. U. M. C., avril, juillet, octobre 1927.)

---

1. Voir le début de cette Bibliographie dans les *Études Missionnaires*, de Janvier-Mars et Avril-Juin 1934.

COSTE, *Les Lazaristes en Afrique du Nord,* (Les missions des L., 1930, 210-213, 242-243).

De la côte des Esclaves au bord du Nil, par une Religieuse missionnaire. Épilogue de Georges Goyau, Lyon-Paris, Vitte, XXII-193 pa es, 8° 1931.

Henri DUBOIS. *Le Répertoire africain.* Rome, Sodalité de S. Pierre-Claver, 1932. 8°, 400 pages.

Henri FERRAND, *Esclavage et misère. La traite des Nègres d'Afrique par les Blancs.* V. I., 10 oct. 1931, p. 118-130.

G. GOYAU. *Les missionnaires et la crise familiale chez les noirs. L'enquête du Baron du Teil. L'Église en marche,* III, 210-227. *Correspondant,* 10 oct. 1930.

Mgr VAN HEE, *Travail et civilisation,* R. M. J. B., 1931, p. 102-115.

P. B. HUSS, *Les leaders africains,* B. M., sept. et déc. 1931.

P. Vitalien LAURENT. *Les missions catholiques et l'année jubilaire.* 1925. *Afrique.* (D. C., 22 janv. 1927.) [Statistiques de 1925.]

LEJEUNE (Freddy), *A travers l'Afrique ardente, de l'Atlantique à l'Océan Indien.* 176 p. Paris-Bruges, Desclée de Brower.

Les missions de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie). Les M. de l'A. O. F. — Les M. de l'A. E. F. — M.C., 16 mai, 1er juin, 16 juin 1921.

J. MAZÉ, M. A. *La collaboration scolaire des Gouvernements coloniaux et des missions.* Alger, Maison Carrée, 1934.

MONTEIL (Ch.). *Les Noirs et nous en Afrique.* N. R. J., 15 juillet 1931. (A propos du prophète Harris et de sa propagande à la Côte d'Ivoire.)

P. RICKMANS, *Fonctionnaires et missionnaires.* R. Auc., 1929, 32-35.

Mgr VAN ROELENS, *Les catéchistes dans les missions.* B. M., juin 1930, p. 96-105 (expériences faites au Congo).

Jules SICARD. *Le monde musulman dans les colonies françaises.* Librairie Coloniale et Orientaliste, Émile Larose, 1928, in-16.

Visions d'Afrique. De la Méditerranée au désert. Les œuvres des Sœurs Blanches du Card. Lavigerie. Préface de G. Goyau. Maison mère des Sœurs Blanches, Saint-Charles, Alger.

J. WEURLESSE, *Le problème indigène de l'Union sud-africaine.* Annales de géographie, 15 janvier 1931.

2. Afrique du Nord

Paul Aviat. *La politique indigène de la France en Afrique du Nord.* Ét., 5 janvier 1928.

H. Ayrout, S. J. *Élèves musulmans dans les collèges catholiques en Égypte.* (E. T. I., janv. 1930.).

F. Braudel, *Les Espagnols dans l'Afrique du Nord, de* 1492 à 1577. (Revue africaine. Extrait) Alger, J. Carbonel, 1928, 8°, 127 p. et 3 pl.

P. Burlaton, *Le Vénérable Géronimo, le Martyr du Fort des XXIV Heures à Alger.* Préface de Mgr Leynaud.. Maison-Carrée, Alger. in-8°, 140 pages, plans et illustrations.

P. Busnot. *Récit d'aventures au temps de Louis XIV. Voyages entrepris par le P. Busnot pour obtenir le rachat des captifs. Règne de Mouley Ismaël, sultan du Maroc,* etc. Introduction et notes par Mola. Paris, Éditions P. Roger 1928, 8°, 256 pp. (Collection de voyages de jadis, et d'aujourd'hui.)

Pierre de Cenival. *L'Église chrétienne de Marrakech* au *XIIIe siècle. (Hesperis,* 1927, 1er trim., pp. 68-83).

F. Combaluzier. *L'organisation du culte catholique à Alger.* (R. H. M., juin 1930.)

Item. *L'Algérie catholique et française de* 1830 à 1838. R. H. M. juin 1930, p. 263-296 ; sept. 405-439 ; 1931, 85-123, 284, 296.

F. Combaluzier. *L'Algérie catholique et française* de 1830 à 1838. R. H. M., 1930, 1931. Documents.

Cossac de Chavrebière, *Histoire du Maroc.* Paris, Payot, 1931, 8°, 540 p.

Darmon. *La situation des cultes en Tunisie.* Paris. Rousseau, 1928, 8°, 126 pages.

Abbé Jules Declercq. *Dans l'Islam moyen.* S. M. L., 1929.

G. Goyau. *Le Christianisme sur les côtes barbaresques jusqu'au XIXe siècle.* (R. H. M., mars 1930.)

Idem. *Le christianisme en Algérie. Comment rentra saint Augustin dans son diocèse d'Hippone. Figaro,* 6 mai 1930. [Mgr Dupuch en 1840, recevant les reliques du Saint à Bône.]

Idem. *La charité française dans l'Algérie conquise.* R. D. M., 1er sept. 1930.

Idem. *La France catholique en Tunisie. L'Église en marche* III, 184-209.

Idem. *La portée religieuse de la conquête d'Alger. L'Église en marche*, III, p. 131-143.

Idem. *La charité française dans l'Algérie conquise. Émilie de Vialar. Ibid.*, p. 144-183.

R. GUILCHER, M. A. L. *L'Islam Égyptien et les idées nouvelles.* (E. T. I., 1929, p. 88-96.)

Idem. *Le Paradoxe tunisien.* S. M. L., 1929, pp. 190-201.

Eug. JUNG. *L'Islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord.* Paris, La jeune Parque, 1930, in-8°, 100 p.

L. JURQUET DE LA SALLE. *La question berbère, la France et le Catholicisme.* R. H. M., septembre 1927.

P. Henri KOEHLER. *Quelques points d'histoire sur les captifs chrétiens de Meknès. (Hesperis, Archives Berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes Études Marocaines,* 1928, 2e trimestre, Larose, pp. 177-187).

Idem. *Les œuvres franciscaines de Mecknès au XVIIIe siècle.* E. T. I., 1933, p. 91-107.

Idem. *Les exécutions sanglantes de Mouleï Ismaël et les Captifs Chrétiens.* Maroc Catholique. 1934, p. 100-104, 140-143.

LADREIT DE LACHARRIÈRE, *Au Maroc en suivant Foucauld.* 4°, 225 p., planches et figures par J.-P. Delaye. Paris, 1932.

La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet. (Maroc catholique, 1929. février.)

La situation religieuse des Berbères Marocains. (E. T. I., 1928. Num. 17, p. 17-21.)

Mgr LAYNAUD, *Le cardinal Lavigerie et le Transsaharien,* Afrique française. Renseignements coloniaux, sept. 1930.

L'Église chrétienne de Marrakech au XIIIe siècle. (Maroc catholique, 1929.)

Georges MEESEN, S. J. *Un apôtre de l'Islam du XVIe siècle. (Xaveriana,* déc. 1927.) [Nicolas Clénard, belge, missionnaire au Maroc, 1540-1543.]

J. PANNIER, *Les Protestants français et l'Algérie.* B. S. H. P. F., 1930, LXXIX, 204-216.

Antony PHILIPPE. *Missions des Pères Blancs. Tunisie, Algérie, Kabylie, Sahara,* 8° 146 p., illustré, Paris, Dillen, 1931.

E. PLANTET. *Les Consuls de France à Alger avant la conquête.* Ét., 20 mai 1930.

Mgr Pons. *La Nouvelle Église d'Afrique* ou *Le Catholicisme en Algérie, en Tunisie, au Maroc depuis* 1830. In-8°, XII-344 p., illustré. L. Namura, 15, Avenue de France, Tunis.

Ch. Poissonnier, O. S. F. *Les Berbères et l'histoire du Maroc.* (E. T. I., avril 1928).

Chanoine Prosper Répeticci, *L'Algérie chrétienne*, esquisse historique, 1830-1930, 275 p., Alger, 37, rue Michelet,

Marquise de Senes. *La captivité du sieur Mouëtte dans le royaume de Fez et du Maroc*, relation publiée par la Marquise de S., 280 pp., illustré. Tours (Mame), 1929.

Ch. Serfass, *Les Esclaves chrétiens au Maroc du XVIe au XVIIIe siècle.* 1930, B. S. H. P. F., 1930, LXXXI, 216-244.

J. Tournier. *La nouvelle église d'Afrique. La conquête religieuse de l'Algérie* (1830-1845), in-16. Paris, Plon, 1930.

R. Vanlande. *Chez les Pères Blancs* (Tunisie, Kabylie, Sahara), 8°, 212 p., 1929. Peyronnet, 7, rue de Valois.

Gab. Vauthier. *Le premier évêque d'Alger, Mgr Dupuch* (1838-1845). *La Révolution de* 1848, N° CXXX, sept.-nov. 1929, p. 414-420.

3. Afrique occidentale

Génev. G. Beslier. *L'œuvre des missionnaires. Le centenaire de l'église Saint-Louis du Sénégal. (Correspondant,* 25 nov. 1928, p. 597-603.)

Mgr A. Boucher. *A travers les missions du Togo et du Dahomey.* 12°, 164 p. Paris, Téqui, 1926.

M. Briault, S. E. *Sous le zéro équatorial.* 12°, 248 p. Paris, Bloud. 1926 (Gabon, Cameroun, Sénégal).

Idem. *Dans la Forêt du Gabon.* Paris, Grasset 1930.

Cameroun, La mission de Foumban des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin. 8°. Paris, Dillen, 1931.

P. J. M. Chabert, M. A. L. *L'Islam chez les sauvages et les cannibales de la Nigeria du Nord.* Lyon, Impr. des Missions Africaines, 1926.

F. Guilcher. *Le Dahomey et la civilisation.* (C. I. C. P. 1927-28, p. 1-36).

Idem. *Le catholicisme en Libéria. Ses origines, son histoire.* Écho des Missions africaines de Lyon, mars-avril, mai 1931.

Idem. *Le premier missionnaire catholique à la cour des rois du Dahomey.* M. C., 1931, p. 272.

H. Labouret et P. Rivet. *Le royaume d Ardra et son évangélisation au XVIIe siècle.* Paris, *Institut d'Ethnologie*, 1929, in-8°, IV-64 pages, 2 cartes, 18 planches *(Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie, VII).*

Mgr Le Roy *Un martyr de la morale chrétienne.* Paris, Beauchesne 1933 [L. P. Henri de Maupeou, missionnaire au Cameroun, tué par un noir polygame en défendant la liberté d'une catéchumène].

Mgr Lerouge, S. E. vicaire ap. de Guinée française. *Vie du P. Arsène Mell, S. E.* 200 p. Paris, Édit. Spes.

Missionnaires en Afrique française. Aventures et Récits Paris, Dillen 1933. [Missions des PP. du S. Esprit].

C. Schefer. *Instructions générales données en* 1763 à 1870 *aux gouverneurs et ordonnateurs des établissements français en Afrique occidentale.* T. II. 1831-1870. *(Soc. de l'hist. des colonies françaises.* Paris, 1928, 8°, 687 p. 50 fr.)

Sœur Marie-Ange du Saint-Sauveur. *Nos missionnaires. Le bon Père Guérin, C. S. Sp.* 1839-1914, préface de S. E. Mgr Le Roy. Paris, J. M. Peigues, 1931. [missionnaire au Sénégal).

P. Tastevin. *Dakar au point de vue catholique.* M. C., 1931, p. 246.

Vicariat apostolique de la Côte-de-l'Or. Un demi-siècle d'Apostolat. Écho des Missions africaines de Lyon. 1930

J. Wilbois, *Le Cameroun*, Paris, Payot, 1934.

4. Afrique centrale, Congo.

Chanoine Augouard. *Mgr Augouard et la cession du Congo français aux Allemands.* Une mise au point. Poitiers, 1932. 19 pages (10 rue Mgr Augouard. Poitiers), prix 2 frs. [Réponse à une allégation de la *Revue Hebdomadaire* du 21 mai 1932].

G. G. Beslier. *L'apôtre du Congo, Mgr Augouard.* Avant-propos de Mgr Le Roy. Paris. Éditions de la Vraie France.

Idem. *Les défricheurs africains.* Au pays de l'Alima (Biographie du P. Ed. Épinette, mort en 1907). 12°, 62 p. Paris. Éditions de l'Œuvre d'Auteuil.

Mgr A. Boucher. *Protestantisme et Islamisme au Congo français.* (R. H. M., 1er mars 1928.)

Idem. *Au Congo français. Les missions catholiques.* Téqui, 1928, 8°, II-210 p.

H. Carton. *La Belgique et ses colonies.* N. R. J., 15 juillet 1931.

M. Colas, S. J., *Affonso, roi du Congo de 1507 à 1523,* Xav. n. 99, 1932.

A. Corman, *Une mission au* XVIIIe *siècle.* B. U. M. C., avril 1932, 69-80. [Congo, Angola.]

J. Cuvelier, C. S. S. R. *Les conversions en masse dans l'ancien royaume du Congo.* B. U. M. C., avril 1932, 63-69.

G. Goyau. *Mgr Augouard.* M. C. 1931, p. 278-286.

Idem. *Les débuts de l'apostolat au Congo et dans l'Angola* (1482-1590). R. H. M., p. 481-515.

Idem. *Monseigneur Augouard,* 6°, 216 p. Paris, Plon, 1926.

Mgr. Guillemé (V. Ap. de Nyasaland). *Simples notes sur l'émigration des indigènes de l'Afrique centrale vers les centres industriels.* Af. janv. 1932, 40-50.

P. Hildebrand. *Le P. Georges de Gheel* († 1652), *missionnaire, philologue et martyr.* E. F., janv.-fév. 1930, p. 76-81.

La pratique missionnaire des Pères Capucins italiens dans les royaumes de Congo, Angola et contrées adjacentes, 1747. Louvain. Éditions de l'Aucam, 118 p.

Lechartrain. *Les missions au Congo belge.* R. H. M., juin 1931, p. 182-196.

Le Rouanda. R. M. 1932, p. 180-183.

Yves Nicol, *La tribu des Bakoko. Étude monographique d'économie coloniale. Un stade de l'évolution d'une tribu noire au Cameroun.* Paris, Larose, 1929, 8°, 240 p., 2 cartes, 1931.

Dieudonné Rinchon, Capucin. *La traite et l'Esclavage des Congolais par les Européens. Histoire de la déportation de 13.250.000 noirs en Amérique.* Préface de S. Exc. M. Engels, vice-gouverneur général du Congo (belge). Paris, livr. Arth. Vanelsche, rue de Montparnasse, 44, Paris XIV. 50 fr.

P. ROUSSIER. *Documents sur les missionnaires français de Loango au XVIIIe siècle.* (R. H. M., 1er décembre 1927.)

SŒUR MARIE-GERMAINE. *Le Christ au Gabon.* Louvain, Museum Lessianum, 1931, in-8°, 169 pages.

SOUL (Joseph), S. E. *Le premier évêque noir (Annales des Pères du Saint-Esprit,* 1929, 253-256).

C. TASTEVIN. S. Sp. *Le cinquantenaire de la Préfect. apostolique de Cubango.* (1er article) R. H. M. mars 1933. 22-68.

Idem. *Le premier centenaire de la mission de Huila ou de Cunène,* R. H. M., mars 1932, 53-85. [Au Congo portugais.]

Un grand Africain. Mgr Jean-René Calloc'h, S. Sp., Préfet apostolique de l'Oubanghi (mort le 16 juin 1928). *La Croix,* 14 nov. 1928.

G. VAN DEN BOSCH, *Une page d'éthnographie religieuse, chez une peuplade nilotique du Congo Belge.* R. H. M., 1931, 522-537.

5. AFRIQUE ORIENTALE

P. AZAÏS, F. M. Cap., et R. CHAMBARD. *Cinq années de recherches archéologiques en Ethiopie. Province du Harar en Ethiopie méridionale,* préface par Ed. Pottier. In-4°, 348 pages et atlas de 110 planches. Paris, Geuthner, 1932, 350 fr.

J. BAETEMAN. *La camouflé du Bon Dieu.* Évreux, 1929.

Idem. *Au pays du roi Ménélik. Croquis noirs.* Paris, Vitte, 1930.

Idem. *Le premier évêque éthiopien, Mgr Kidane-Mariam Cassa,* M. C. 16 oct. 1930.

Idem. *Les Lazaristes en Abyssinie.* Xav., 1931.

A. BROU. *Le cinquantenaire de la Mission de l'Ouganda.* Ét., 5 avril 1929, p. 66-83.

COMBALUZIER. *Le Vicariat apostolique d'Abyssinie, Documents,* R. H. M., déc. 1933, 534-582. [Appendice à l'article de M. P. Gimalac de juin 1932 et des document parus en septembre.]

J. B. COULBEAUX. *Histoire politique et religieuse d'Abyssinie depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement de Ménelik II.* Paris, Geuthner, 1929.

J. B. Coulbeaux et J. Baeteman. *Église d'Abyssinie.* R. H. M., juin 1929, p. 195-220.

J. B. Coulbeaux et C. M. *Vers la lumière. Le Bx Abba Ghébré-Michaël, prêtre de la Mission, martyrisé en Éthiopie,* (1855) — 8°, 364 p., 2e édition. Paris, Haton, 1926.

Jacques Declercq. *La première mission d'Abyssinie,* xvie, xviie siècles. Xav., num. 105, sept. 1932.

P. Gimalac, C. M. *Le vicariat apostolique d'Abyssinie, 1839-1931.* R. H. M., septembre 1932, avec Documents réunis par M. Combaluzier.

G. Goyau. *Le B. Guébré-Michaël. La Légende dorée au delà des mers.* Grasset, 1930, p. 215.

Mgr Jarosseau. *L'apostolat catholique au Kafa (Ethiopie) de* 1861 *à* 1912. R. H. M., 1932, p. 94-102.

A. Kamerer, *Une ambassade portugaise en Abyssinie au* xvie *siècle. La mission de R. de Lima et du chapelain Alvarez auprès du prêtre Jean,* R. H. D., 1931, xiv, 318-341.

Lettre de l'abbé Fava (Mgr Fava) *sur la mission de Zanguebar.* (1861). R. H. M., 1933, 107-122.

H. de Maupeou, S. Sp. *Le R. P. Horner et la fondation de la mission de Zanguebar.* R. H. M., déc. 1933, 506-533.

Antony Philippe, M. A. *Au cœur de l'Afrique. Ouganda Un demi-siècle d'apostolat au centre africain* 1858-1928. Paris, Dillen, 1930.

Ch. de la Roncière. *La mission de Frère Battista d'Imola en Abyssinie,* 1482-83. *Revue d'Histoire franciscaine,* 1927, t. IV, p. 308-340.

O. Rousseau. *Infructueux essais de rapprochement en Ethiopie au* xviie *siècle.* Irenikon 8, 1931, 27-36. [Contre les tentatives du Patriarche Mendez.]

L. Roy (Mgr A.). *Au Kilima-Njaro. Hist. de la fondation d'une mission catholique en Afrique Orientale.* A l'œuvre d'Auteuil, s. d. [1928], 384 pages. Carte, illustrations.

6. Afrique Australe

Mlle Kuntz. *Terre d'Afrique. Notes et souvenirs,* 12°, 173 p. Paris, Société des Missions évangéliques, 1927 (Zambèze Rhodésia).

Ed. Lecompte, S. J. *Un missionnaire Canadien de la brousse africaine. Le P. Louis Lebœuf, S. J.* (1898-1926). 156 pp. Impr. du Messager, Montréal, 1928 (Missionnaire en Rhodésie).

7. Madagascar

A. Chapus. *Madagascar, centre de rayonnement français dans l'hémisphère austral. Géographie*, janv.-fév. 1930, p. 1, 24 mars-avril 1930, p. 159-177.

P. Coste, C. M. *SaintVincent de Paul et la Mission de Madagascar.* (R. H. M., 15 mars et 1er juin 1927.)

M. Czerminski S. J., *Un volontaire de la lèpre. Le père Beyzym* (1850-1912), in-8, 129 p., 16 hors texte. Toulouse, Messager du Sacré-Cœur, 1931.

A. Dailliez. S. J. *Le séminaire d'Ambohipo.* R. M. J. B., 1929, p. 221-226.

Idem. *Le Clergé indigène en Imérina.* Xav., déc. 1932.

Léon Derville, S. J. *Chez les Betsileos.* Xav. juillet 1932.

Idem. *Madagascar-Betsileo. Ils ne sont que quarante.* gr. in-8°, 117 p., 113 illustr. carte. Paris, Dillen, 1931. (Histoire et description de la Mission du Betsileo-Fianarantsoa.)

P. de la Devèze. *Les petits cœurs sous les lambas.* Toulouse, 1930.

Idem. *Enquête pour le Congrès Eucharistique de Carthage.* La Mission de Madagascar, 1930, p. 68, 1931, p. 99, 139. (La vie eucharistique à M.).

H. Dubois. *Les obstacles à l'évangélisation de Madagascar*, S. M. L., 1929, pp. 76-90.

Idem. *Aquarelles malgaches.* 8°, 232 p. Paris, Édit. Spes.

Gustave Julien. *Survivance des anciennes coutumes malgaches relatives à la condition de la femme.* N. R. J., 14 juillet, p. 93-102.

La mission de Madagascar. M. C. 1er juillet 1931. (P. Dubois, l'*Église catholique à M.*, p. 310-316 ;— M. Coste C. M., *Saint Vincent de Paul et la mission de M.*, p. 316-320, etc.).

André Lebon. *La pacification de Madagascar*, 1896-1898. Plon, 1928, in-8°. (Éloges donnés aux missionnaires, mais vues contestables sur les questions religieuses.),

C. Le Faucheur, S. Sp. *Madagascar et les Spiritains.* R. H. M., 1928, 407-438.

Pierre Lhande. *Notre épopée missionnaire. Madagascar*, 1852-1932. Paris. Plon, 1933.

G. MONDAIN. *Les Malgaches et l'Ancien Testament.* Études théologiques et religieuses, Faculté protestante de Montpellier, janv. fév. 1931, p. 94.

H. NICOL. *Premiers prêtres de la terre malgache.* 8°, 52 p. Paris. Av. de Breteuil, 79. 1926.

Marcel OLIVIER. *Six ans de politique sociale à Madagascar.* Paris, Grasset 1931, in-12, 279 pages [Un hommage aux missions, p. 228].

C. POISSON, S. J. *L'Observatoire de Tananarive.* Paris, Spes, 1926.

RUSILLON. *Martyrs. Épisode des persécutions religieuses sous Ranavalona, 1re reine de Madagascar,* 2e édit. Paris, Soc. de Missions évangéliques, 1927, 8°, 64 p. (Protestant).

§ 8. AMÉRIQUE

V. LAURENT, A. A. *Les missions catholiques en l'année jubilaire* 1925, *Amérique* (Nord, Centre, Sud), (D, C., 14 mai 1927.) — Statistiques.

1. ALASKA

Chanoine HEGO. *La vie de Joseph Tréca, S. J., douaisien, miss en Alaska de* 1887 *à* 1925. Douai, 1930.

2. CANADA

G. H. BLANCHARD. *Histoire des Acadiens de l'Ile du Prince-Édouard.* Moncton, Impr. de l'Évangéline, 1927, 120 p., 8°.

P. CANDIDE DE NANTES, Capucin. *Pages glorieuses de l'épopée canadienne. Une mission capucine en Acadie* (1632-1655) Paris et Montpellier, 1927. 8°, XV-338 pages.

Idem. *Une Mission Capucine en Acadie.* (E. F., 1926, XXXVIII, p. 337-353, XXXIX, p. 114-159.)

P. A. DAVID, S. S. *Les Missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie.* (*Nova Francia,* 24 juin 1925 et 24 avril 1926.)

MAXIMIN DELOCHE, *Un missionnaire français en Amérique au XVIIIe siècle. Contribution à l'histoire de l'établissement*

des Français en Louisiane. (Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques, 1930 [1931], t. 45, p. 39-60. [Lettres de Domin-Marie Varlet, six ans missionnaire en Louisiane, plus tard évêque titulaire de Babylone.]

E. J. DEVINE. *Les Jésuites martyrs de la Nouvelle France,* traduit de l'anglais par R. et A. Prophète. Paris, Beauchesne, 1927, 8°, VIII-271 p.

Idem. *Le Fort Sainte-Marie, résidence des missionnaires et des martyrs Jésuites au Canada,* 1639-1649, traduit de l'anglais par le P. Prudhomme, 16°, 61 p., cartes. Saint-Brieuc. 1926.

P. DUCHAUSSOIS. *L'avion et les missions polaires.* Revue des Deux Mondes, 1er janv., 1933, p. 134-157.

H. FOUQUERAY, S. J. *Martyrs du Canada,* terminé et revu par A. de Becdelièvre. Paris, Téqui, 1930.

F.-X. GARNEAU. *Histoire du Canada,* 7e édition du T. I. Préface de G. Hanotaux. Paris, Alcan, 1928. (T. II, 5e édition en 1920.)

EDDIE HAMELIN, *Pour le premier chapitre d'une histoire des Trois-Rivières.* Canada français, Québec, fév. 1932, 413-421.

P. D'HÉROUVILLE, S. J. *Les missions des Jésuites au Canada, XVIIe et XVIIIe siècles.* (Exposition rétrospective, etc., Paris, Gabriel Enault, 1929.)

L. JALABERT. *Les colonies françaises de l'Amérique du Nord. Exposition rétrospective. Ét.,* 5 mai 1929.

Idem. *Dans le grand silence blanc avec les Sœurs grises.* Ét., 20 août 1927. Les religieuses dans le Canada polaire.

F. Od. M. JOUVE. *Le frère Didace Pelletier, franciscain·* Nova Francia, juillet-août, 1929. [Mort en odeur de sainteté en 1699.]

La vie douloureuse du P. Joseph Bressani. Revue Mssionnaire. Louvain, novembre 1930.

La vie merveilleuse du P. Chaumonot, Ibid., mars 1930.

La vie sauvage de Paul Ragueneau, Ibid., juin 1931.

E. LEDRUS, S. J., *L'Hérodote de la Nouvelle-France, Marc Lescarbot.* Xav., octobre 1930.

A. LEO LEYMARIE. *Exposition rétrospective des Colonies françaises de l'Amérique du Nord. Paris, avril-juin* 1929. Catalogue illustré, 312 p. Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.

MARAULT (Olivier), P. S. S. *Sur les pas des Missionnaires explorateurs*. Revue de l'Université d'Ottawa, T. I, p. 316-342.

Vén. MARIE DE L'INCARNATION, Ursuline. *Lettres historiques*, 147 p. Québec, Action Sociale, 1927.

P. MELANCON. *Liste des missionnaires Jésuites. Nouvelle-France et Louisiane*. Montréal. Collège Sainte-Marie, 1929.

Mgr de Laval et ses historiens, par G. ROBITAILLE (C. F., avril 1927).

Jacq. STEVENS. *La Vén. Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline missionnaire*. Xav., fév. 1928.

Idem. *A travers l'épopée canadienne (Les trois Lallemant)*, Xav., mars 1931.

Idem. *Un humaniste chez les Peaux-Rouges*. (Le P. Lejeune.) Xav., 1929.

Un martyr jésuite. Isaac Jogues (1607-1646). Toulouse, Apostolat de la prière, 1930.

Pierre Paul VIARD. *La dîme ecclésiastique dans les colonies françaises au XVIIe et au XVIIIe siècles. Revue d'histoire moderne*. Mai-juin 1928, p. 220-226.

Robert VILAIN, S. J. *Kateri Yekakwitha, la sainte sauvagesse* (XVIIe s.). *Xav.*, avril 1928.

S.I.L.I.C., Imp. 41, Rue du Metz, Lille — *Le Gérant :* A. PICHELLE